

Rapport de gestion

TABLE DES MATIÈRES			
Renseignements prospectifs	11	Situation financière consolidée	23
Survol de la Société	12	Principales mesures de	
Vente au détail de produits alimentaires	12	la situation financière	23
Placements et autres activités	13	Capitaux propres	24
Sommaire des résultats du		Normes et méthodes comptables	25
quatrième trimestre	14	Modifications de normes comptables	
Ventes	14	adoptées au cours de l'exercice 2018	25
Profit brut	14	Normes futures	26
Bénéfice d'exploitation	15	Estimations comptables critiques	27
BAIIA	15	Contrôles et procédures	
Charges financières	15	de communication de l'information	29
Impôt sur le résultat	16	Contrôle interne à l'égard	
Bénéfice net	16	de l'information financière	29
Résultats d'exploitation de		Transactions entre parties liées	29
l'exercice complet	17	Rémunération des principaux dirigeants	30
Ventes	17	Indemnités	30
Profit brut	18	Éventualités	30
Bénéfice d'exploitation	18	Gestion du risque	30
BAIIA	18	Désignation des dividendes déterminés	35
Charges financières	18	Mesures et données financières	
Impôt sur le résultat	18	non conformes aux PCGR	35
Bénéfice net	19	Mesures financières	35
Performance financière sectorielle	19	Rapprochements liés au secteur	
Vente au détail de produits alimentaires	19	des produits alimentaires	37
Placements et autres activités	20	Données financières	38
Résultats d'exploitation trimestriels	20		
Situation de trésorerie et			
sources de financement	21		
Activités d'exploitation	21		
Activités d'investissement	21		
Activités de financement	22		
Flux de trésorerie disponibles	22		
Obligations au titre des			
avantages sociaux futurs	23		
Garanties et engagements	23		

Le présent rapport de gestion présente l'analyse des résultats financiers consolidés d'Empire Company Limited (« Empire » ou la « Société ») (TSX : EMP.A) et de ses filiales, y compris ceux de la filiale entièrement détenue Sobeys Inc. (« Sobeys »), pour les périodes de 13 et de 52 semaines closes le 5 mai 2018 et pour les périodes de 13 et de 52 semaines closes le 6 mai 2017. Il doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés audités de la Société et les notes annexes pour l'exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018 et l'exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la Société, notamment sa notice annuelle, veuillez consulter le site Web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com ou le site Web de la Société à l'adresse www.empireco.ca.

Les états financiers consolidés audités et les notes annexes ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et sont présentés en dollars canadiens. Les états financiers consolidés comprennent les comptes d'Empire et de ses filiales ainsi que ceux des entités structurées que la Société est tenue de consolider. L'information qui figure dans le présent rapport de gestion est établie au 27 juin 2018, à moins d'indication contraire.

RENSEIGNEMENTS PROSPECTIFS

Le présent document renferme des énoncés prospectifs qui sont présentés dans le but d'aider le lecteur à connaître le contexte dans lequel s'inscrit la situation financière de la Société et à comprendre les attentes de la direction concernant les priorités, les objectifs et les plans stratégiques de la Société. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas être appropriés à d'autres fins. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'utilisation de mots ou d'expressions tels que « prévoir », « s'attendre à », « croire », « estimer », « avoir l'intention de », « pouvoir », « planifier », « projeter » et d'autres expressions semblables, ainsi que par l'emploi de ces verbes au futur ou au conditionnel ou à la forme négative.

Ces énoncés prospectifs comprennent notamment ce qui suit :

- Les attentes de la Société concernant l'incidence du projet Sunrise, y compris les économies de coûts prévues et les efficacités résultant de cette initiative de transformation ainsi que le moment prévu de réalisation des avantages supplémentaires au cours de l'exercice 2019, sur lesquels plusieurs facteurs pourraient avoir des répercussions, notamment le temps dont aura besoin la Société pour mener à bien le projet, ainsi que les facteurs mentionnés à la rubrique « Gestion du risque »;
- Les attentes de la Société concernant la mise en place de ses services d'épicerie en ligne, y compris le moment du lancement des services, l'intérêt général des clients pour les services et la performance de son partenaire commercial, Ocado Group plc (« Ocado »);
- Les attentes de la Société concernant l'incidence de la réforme des soins de santé qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2018, laquelle pourrait être touchée par les facteurs décrits aux rubriques « Réforme des soins de santé » et « Gestion du risque – Lois et règlements relatifs aux médicaments et réforme des soins de santé »;
- Les attentes de la Société concernant les effets des hausses du salaire minimum en Ontario et en Alberta, les autres répercussions de la *Loi de 2017 pour l'équité en milieu de travail et de meilleurs emplois* (le « projet de loi 148 ») ainsi que la capacité de la Société à atténuer les répercussions financières de ces hausses, sur lesquelles les facteurs décrits à la rubrique « Hausses du salaire minimum » pourraient avoir une incidence;
- Les prévisions de la Société relativement à ses cotisations aux régimes enregistrés à prestations définies, qui pourraient être touchées par les fluctuations des marchés financiers;
- L'évaluation de la Société selon laquelle sa structure d'exploitation et la structure de son capital sont adéquates pour répondre aux besoins courants de l'entreprise, lesquelles pourraient être touchées par des changements de la conjoncture économique;
- Les prévisions de la Société selon lesquelles ses fonds en caisse et ses équivalents de trésorerie, ses facilités de crédit disponibles et ses flux de trésorerie liés à l'exploitation lui permettront de financer les dépenses d'investissement futures, les cotisations au régime de retraite, le fonds de roulement, les obligations courantes découlant de sa dette consolidée et les besoins courants de l'entreprise, ainsi que l'opinion selon laquelle la Société dispose de fonds suffisants pour faire face à ces exigences et pour satisfaire à d'autres obligations à court et à long terme, lesquelles pourraient être touchées par des changements de la conjoncture économique.

De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent que la Société pose des hypothèses et ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques intrinsèques, ainsi qu'à d'autres facteurs qui pourraient causer un écart significatif entre les résultats réels et les énoncés prospectifs. Pour un supplément d'information sur les risques, les incertitudes et les hypothèses pouvant avoir une incidence sur les énoncés prospectifs de la Société, voir les documents déposés par la Société auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières, et notamment à la rubrique « Gestion du risque ».

Bien que la Société soit d'avis que les prédictions, les prévisions, les attentes ou les conclusions présentées dans les énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut donner aucune assurance quant à leur exactitude. Les lecteurs sont priés de bien examiner les risques, les incertitudes et les hypothèses lorsqu'ils évaluent les énoncés prospectifs et de ne pas se fier outre mesure à ces énoncés. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent document traduisent les prévisions actuelles de la Société et pourraient changer. À moins que les lois sur les valeurs mobilières en vigueur ne l'exigent, la Société ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs formulés par elle ou en son nom.

RAPPORT DE GESTION

SURVOL DE LA SOCIÉTÉ

Les principaux secteurs d'activité et les résultats financiers d'Empire ont été divisés en deux secteurs à présenter distincts : i) la vente au détail de produits alimentaires; et ii) les placements et autres activités. Empire et ses filiales, marchands affiliés et franchisés, dont les ventes annualisées s'établissent à environ 24,2 G\$ et qui comptent pour 8,7 G\$ d'actifs, emploient environ 120 000 personnes.

VENTE AU DÉTAIL DE PRODUITS ALIMENTAIRES

Le secteur de la vente au détail de produits alimentaires d'Empire est représenté par Sobeys, filiale entièrement détenue. Fière entreprise canadienne ayant son siège social à Stellarton, en Nouvelle-Écosse, Sobeys répond aux besoins en épicerie de la population canadienne depuis 1907. Sobeys exploite un réseau de plus de 1 500 magasins qu'elle détient elle-même, qui sont affiliés ou encore qui sont franchisés dans les 10 provinces canadiennes sous diverses bannières de détail, notamment Sobeys, Safeway, IGA, Foodland, FreshCo, Thrifty Foods ainsi que Lawtons Drugs, et plus de 350 postes d'essence.

Orientation stratégique¹⁾

La Société a élaboré une stratégie lui permettant de s'adapter à l'évolution du commerce de détail tout en gardant le cap sur les besoins des clients et en améliorant la gamme de services offerts. Cette stratégie évoluera à mesure que la Société poursuivra sa réorganisation et sa transformation en une entreprise dirigée et gérée à l'échelle nationale.

i) Jeter de nouvelles bases

Au quatrième trimestre de l'exercice 2017, la Société a lancé le projet Sunrise, un plan triennal de transformation complète visant à simplifier la structure organisationnelle et à réduire les coûts. La transformation devrait générer des économies annualisées d'au moins 500,0 M\$ d'ici la clôture de l'exercice 2020.

Pour l'exercice 2018, les avantages qu'a retirés la Société de l'initiative de transformation ont englobé des réductions de coût en matière de conception organisationnelle, des améliorations au chapitre de l'exploitation dans les magasins et des réductions de coût découlant d'un approvisionnement stratégique. Les avantages pour l'exercice ont représenté environ 20 % de l'ensemble des avantages ciblés, et la majeure partie a été réalisée au deuxième semestre de l'exercice.

Pour l'exercice 2019, la direction prévoit que les avantages proviendront de l'incidence annualisée des initiatives entreprises à l'exercice 2018, ainsi que d'autres initiatives touchant l'exploitation. La direction estime qu'une autre tranche de 30 % des avantages ciblés pourrait être réalisée au cours de l'exercice. La majeure partie de ces avantages supplémentaires seront retirés par la Société au deuxième semestre de l'exercice 2019.

Changements de la structure organisationnelle

Les changements de la structure organisationnelle de la Société comprenaient le regroupement des multiples entreprises régionales indépendantes en une structure nationale organisée par fonctions, pour simplifier la façon dont la Société exerce ses activités et lui permettre de tirer pleinement parti de son envergure nationale. L'initiative de transformation a pour but de remédier à une structure organisationnelle complexe ayant donné lieu à un chevauchement important des tâches et à des responsabilités mal définies. Cette initiative réduira les coûts grâce à une diminution des effectifs et à l'établissement de processus uniformes et elle se traduira par un pouvoir accru et plus large pour la direction, augmentant la souplesse et la rapidité de la prise de décisions afin de répondre aux besoins des clients et de saisir les occasions qui se présentent au sein de marchés en constante évolution.

Au cours des périodes de 13 et de 52 semaines closes le 5 mai 2018, la Société a engagé des coûts d'un montant respectif de 23,5 M\$ et de 209,0 M\$ au titre de cette initiative de transformation. Cette phase du plan triennal de transformation de la Société est achevée. Les avantages financiers de cette première phase, qui sont compris dans le total des avantages financiers estimés à au moins 500,0 M\$, devraient respecter ou même dépasser les prévisions de la direction.

ii) Renforcer la marque

La Société met l'accent sur l'amélioration de la relation des clients avec les marques de ses bannières et sur la différenciation de ces marques dans un marché fortement concurrentiel. La direction a entrepris une vaste étude de sa clientèle et du positionnement relatif de ses catégories et des bannières de ses magasins et elle travaille à l'élaboration des initiatives stratégiques qui seront mises en œuvre au cours des prochaines années.

iii) Améliorer la gamme de produits et de services offerts dans les magasins conventionnels

Les magasins conventionnels resteront un secteur d'intervention privilégié. La direction continue d'évaluer et de prioriser les catégories conçues pour offrir, à prix concurrentiel, des produits recherchés par les clients tout en améliorant l'ensemble de l'expérience client dans les magasins des bannières conventionnelles.

1) Les paragraphes suivants renferment des renseignements prospectifs, lesquels sont expliqués sous la rubrique « Renseignements prospectifs » du présent rapport de gestion.

iv) Accroître le nombre de magasins à bas prix

Les magasins à bas prix demeurent un secteur en forte croissance au sein de l'industrie de la vente au détail de produits alimentaires. Sobeys est en voie de parfaire son modèle actuel de magasin à bas prix et a annoncé, au cours de l'exercice 2018, des plans visant à étendre son réseau de magasins à bas prix dans l'Ouest canadien. La Société convertira jusqu'à 25 % de ses 255 épiceries à gamme complète de services Safeway et Sobeys dans l'Ouest canadien à la bannière FreshCo au cours des cinq prochaines années, l'ouverture des premiers magasins à bas prix devant avoir lieu au troisième trimestre de l'exercice 2019. En plus d'étendre ses magasins à bas prix dans l'Ouest canadien, la Société entend rajeunir l'image de marque de la bannière FreshCo en ouvrant quatre magasins pilotes à London, en Ontario, au cours du premier trimestre de l'exercice 2019.

v) Conquérir le secteur du commerce électronique

En janvier 2018, Sobeys a annoncé avoir conclu une entente avec Ocado, un chef de file du secteur de l'épicerie en ligne, afin de lancer l'achat en ligne de produits pouvant être récupérés dans des points de cueillette ou livrés à domicile. La direction s'attend à ce que ces activités contribuent à la croissance fulgurante des plateformes d'épicerie en ligne. Sobeys et Ocado mettent actuellement sur pied un premier centre de traitement des commandes client dans la région du Grand Toronto, dont la livraison aux clients devrait être disponible au printemps 2020, et elles prévoient en établir d'autres dans les plus importants centres urbains du Canada.

Autres éléments importants**Hausses du salaire minimum**

La Société prévoit engager des coûts de main-d'œuvre plus élevés en raison de l'augmentation du salaire minimum en Ontario et en Alberta et des autres répercussions associées au projet de loi 148, qui a été promulgué en Ontario le 27 novembre 2017. La direction a réussi à réduire l'incidence financière de cette hausse des coûts de main-d'œuvre pour l'exercice 2018 et continue de concevoir des plans pour atténuer les répercussions sur l'ensemble de l'exercice 2019 et par la suite. Il se pourrait cependant que la Société ne parvienne pas à contrebalancer pleinement les effets sur le résultat net, étant donné la courte période de transition avant les hausses de coûts. La Société estime que les répercussions financières non atténuées des hausses du salaire minimum et les autres répercussions, notamment la parité salariale, pourraient atteindre 90 M\$ pour l'exercice 2019.

Enquête sur la fixation des prix des produits de boulangerie commerciale

Le Bureau de la concurrence du Canada mène actuellement une enquête sur les pratiques de certains fournisseurs et détaillants, dont la Société, en ce qui a trait à la distribution et à la vente de produits de boulangerie commerciale au Canada depuis 2001. La Société collabore sans réserve avec le Bureau de la concurrence dans ce dossier. Selon l'information disponible à l'heure actuelle, la Société ne croit pas qu'elle, ni aucun de ses employés, n'ait enfreint la *Loi sur la concurrence*.

Une action collective a été intentée contre la Société, les fournisseurs et d'autres détaillants relativement à ces allégations.

Bien que l'action collective et l'enquête du Bureau de la concurrence n'en soient qu'aux premiers stades, la Société ne croit pas, pour l'heure, qu'elles auront une incidence négative importante sur ses activités ou sa situation financière.

Réforme des soins de santé

Le 29 janvier 2018, une nouvelle réforme des soins de santé a été adoptée par l'Alliance pancanadienne pharmaceutique et l'Association canadienne du médicament générique et est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2018. En conséquence, le prix de près de 70 médicaments génériques à production importante a diminué. La Société estime que cette réforme, compte non tenu de toute mesure d'atténuation, pourrait se traduire par une réduction annuelle du bénéfice avant impôt allant jusqu'à 40 M\$.

PLACEMENTS ET AUTRES ACTIVITÉS

En date du 5 mai 2018, le secteur des placements et autres activités d'Empire comprenait ce qui suit :

1. Une participation de 41,5 % (participation de 40,3 % après dilution) comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans le Fonds de placement immobilier Crombie (le « FPI Crombie »), fonds de placement immobilier à capital variable enregistré en Ontario. Le FPI Crombie est l'un des plus importants propriétaires d'immeubles commerciaux du pays, sa stratégie étant de détenir, d'exploiter et d'élaborer un portefeuille de haute qualité composé de centres commerciaux ayant une épicerie ou une pharmacie comme locataire pilier, d'immeubles commerciaux à magasins autonomes et d'aménagements polyvalents essentiellement dans les principaux marchés urbains et de banlieue du Canada;
2. Des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, respectivement de 40,7 % dans Genstar Development Partnership, de 48,6 % dans Genstar Development Partnership II, de 39,0 % dans GDC Investments 4, L.P., de 42,1 % dans GDC Investments 6, L.P., de 39,0 % dans GDC Investments 7, L.P., de 37,1 % dans GDC Investments 8, L.P. et de 49,0 % dans The Fraipont Partnership (appelées collectivement « Genstar »).

RAPPORT DE GESTION

SOMMAIRE DES RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Périodes de 13 semaines closes les		Variation en \$	Variation en %
	5 mai 2018	6 mai 2017		
Ventes	5 886,1 \$	5 798,9 \$	87,2 \$	1,5 %
Profit brut ¹⁾	1 451,3	1 420,9	30,4	2,1 %
Bénéfice d'exploitation	110,6	61,4	49,2	80,1 %
Bénéfice d'exploitation ajusté ¹⁾	139,7	90,1	49,6	55,0 %
BAlIA ¹⁾	217,8	171,7	46,1	26,8 %
BAlIA ajusté ¹⁾	240,4	193,9	46,5	24,0 %
Charges financières, montant net	25,4	27,7	(2,3)	(8,3) %
Charge d'impôt sur le résultat	11,7	1,4	10,3	735,7 %
Participation ne donnant pas le contrôle	2,5	2,8	(0,3)	(10,7) %
Bénéfice net ²⁾	71,0	29,5	41,5	140,7 %
Bénéfice net ajusté ¹⁾²⁾	93,0	50,2	42,8	85,3 %
Résultat par action, de base				
Bénéfice net ²⁾	0,26 \$	0,11 \$	0,15 \$	
Bénéfice net ajusté ¹⁾²⁾	0,35 \$	0,18 \$	0,17 \$	
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, de base (en millions)	271,8	271,7		
Résultat par action, après dilution				
Bénéfice net ²⁾	0,26 \$	0,11 \$	0,15 \$	
Bénéfice net ajusté ¹⁾²⁾	0,35 \$	0,18 \$	0,17 \$	
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	272,2	271,7		
Dividende par action	0,1050 \$	0,1025 \$		
Périodes de 13 semaines closes les				
(Résultats d'exploitation consolidés en pourcentage des ventes)	5 mai 2018	6 mai 2017		
Marge brute ¹⁾	24,7 %	24,5 %		
Bénéfice d'exploitation ajusté ¹⁾	2,4 %	1,6 %		
BAlIA ¹⁾	3,7 %	3,0 %		
BAlIA ajusté ¹⁾	4,1 %	3,3 %		
Bénéfice net ajusté ¹⁾²⁾	1,6 %	0,9 %		
Périodes de 13 semaines closes les				
	5 mai 2018	6 mai 2017		
Croissance (diminution) des ventes des magasins comparables ¹⁾	0,5 %	(1,1) %		
Croissance (diminution) des ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant	0,0 %	(1,6) %		
Taux d'impôt effectif	13,7 %	4,2 %		

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

2) Déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle.

Ventes

Les ventes ont progressé de 1,5 % pour la période de 13 semaines close le 5 mai 2018. L'inflation des prix des produits alimentaires a été favorable, ce qui a contribué à la hausse des ventes; cependant, les ventes des magasins comparables pour le trimestre sont demeurées relativement inchangées comparativement à celles de l'exercice précédent. Les ventes ont été touchées par de vives campagnes promotionnelles dans le secteur et par l'incidence du ralentissement des activités de 10 supermarchés peu performants situés en Colombie-Britannique. La fermeture de ces supermarchés est prévue pour le premier trimestre de l'exercice 2019. Exclusion faite des activités connexes, les ventes des magasins d'alimentation comparables ont enregistré une hausse, tandis que les ventes unitaires de produits alimentaires sont demeurées relativement inchangées comparativement à celles de l'exercice précédent.

Profit brut

Le profit brut a augmenté de 2,1 % par rapport à celui de l'exercice précédent, grâce à la hausse des ventes et à la stabilité des marges, la direction s'étant concentrée sur les améliorations au chapitre de l'exécution dans les magasins et sur les stratégies promotionnelles, en plus de poursuivre ses efforts pour stabiliser et améliorer le pourcentage des marges. La marge brute a augmenté, passant de 24,5 % à 24,7 % au quatrième trimestre de l'exercice 2018.

Bénéfice d'exploitation

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Variation en \$
	5 mai 2018	6 mai 2017	
Bénéfice d'exploitation consolidé			
Apport de Sobeys	95,2 \$	52,5 \$	42,7 \$
Placements et autres activités			
FPI Crombie	10,8	7,7	3,1
Partenariats immobiliers	3,3	4,9	(1,6)
Autres activités, déduction faite des charges du siège social	1,3	(3,7)	5,0
	15,4	8,9	6,5
	110,6 \$	61,4 \$	49,2 \$

Le bénéfice d'exploitation de la période de 13 semaines close le 5 mai 2018 a augmenté, grâce essentiellement à l'accroissement des ventes et des marges, aux avantages liés au projet Sunrise et aux autres économies de coûts, ainsi qu'au profit tiré de la vente d'actifs au FPI Crombie. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par les charges liées au projet Sunrise et par la hausse des charges de rémunération incitative attribuable à l'amélioration du rendement.

Le bénéfice d'exploitation attribuable au secteur des placements et autres activités a augmenté, en raison principalement de la hausse du bénéfice généré par le FPI Crombie et les autres activités. L'augmentation du bénéfice dégagé par les autres activités s'explique principalement par les pertes qui avaient été inscrites au cours de l'exercice précédent, notamment une perte de dilution et une perte à la cession de biens.

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Variation en \$
	5 mai 2018	6 mai 2017	
Bénéfice d'exploitation	110,6 \$	61,4 \$	49,2 \$
Ajustements :			
Coûts liés au projet Sunrise	22,3	15,8	
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Canada Safeway	6,5	6,5	
Fermetures de magasins de l'unité fonctionnelle de l'Ouest	0,3	–	
Réorganisation des centres de distribution	–	4,3	
Rationalisation du réseau	–	3,0	
Reprises au titre de la restructuration organisationnelle historique	–	(0,9)	
	29,1	28,7	0,4
Bénéfice d'exploitation ajusté	139,7 \$	90,1 \$	49,6 \$

BAIIA

Le BAIIA et le BAIIA ajusté de la période de 13 semaines close le 5 mai 2018 ont augmenté, grâce à l'accroissement des ventes, aux avantages liés au projet Sunrise et au profit qui a découlé de la vente d'actifs au FPI Crombie. En pourcentage des ventes, le BAIIA ajusté a augmenté, passant de 3,3 % à 4,1 %, grâce aux efficacités qui ont découlé du projet Sunrise et à l'amélioration des marges brutes.

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Variation en \$
	5 mai 2018	6 mai 2017	
BAIIA	217,8 \$	171,7 \$	46,1 \$
Ajustements :			
Coûts liés au projet Sunrise	22,3	15,8	
Fermetures de magasins de l'unité fonctionnelle de l'Ouest	0,3	–	
Réorganisation des centres de distribution	–	4,3	
Rationalisation du réseau	–	3,0	
Reprises au titre de la restructuration organisationnelle historique	–	(0,9)	
	22,6	22,2	0,4
BAIIA ajusté	240,4 \$	193,9 \$	46,5 \$

Charges financières

Pour la période de 13 semaines close le 5 mai 2018, les charges financières nettes ont diminué en raison d'une baisse de la charge d'intérêts attribuable au remboursement de billets à moyen terme, série C, d'un montant de 100,0 M\$ effectué au cours du trimestre. De plus, le solde net des emprunts, prélevés en majeure partie sur la facilité de crédit d'Empire, a été moins élevé au quatrième trimestre de l'exercice 2018 qu'au trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui a réduit davantage la charge d'intérêts. Le ratio de couverture des intérêts ajusté¹⁾ a augmenté pour s'établir à 6,5 fois, comparativement à 3,5 fois pour le quatrième trimestre de l'exercice 2018, en raison de la hausse du bénéfice d'exploitation ajusté et de la baisse des coûts de financement.

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

RAPPORT DE GESTION

Impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif pour la période de 13 semaines close le 5 mai 2018 s'est établi à 13,7 %, contre 4,2 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le taux d'impôt effectif pour l'exercice écoulé a été inférieur au taux prévu par la loi, ce qui s'explique principalement par la réorganisation interne que la Société a entreprise au cours du trimestre pour simplifier sa structure organisationnelle, ce qui a eu pour effet d'accroître le taux s'appliquant aux actifs d'impôt différé et au profit découlant de la vente d'immeubles de détail au FPI Crombie. Le taux d'impôt effectif de la période correspondante de l'exercice précédent a été inférieur au taux prévu par la loi en raison de la réévaluation de la charge d'impôt différée de la Société et de l'incidence des transactions ayant généré un gain en capital.

Bénéfice net

Le tableau qui suit présente un rapprochement du bénéfice net ajusté :

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Périodes de 13 semaines closes les		Variation en \$
	5 mai 2018	6 mai 2017	
Bénéfice net ¹⁾	71,0 \$	29,5 \$	41,5 \$
RPA ²⁾ (après dilution)	0,26 \$	0,11 \$	0,15 \$
Ajustements (déduction faite de l'impôt) :			
Coûts liés au projet Sunrise	17,0	11,3	
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Canada Safeway	4,8	4,7	
Fermetures de magasins de l'unité fonctionnelle de l'Ouest	0,2	–	
Réorganisation des centres de distribution	–	3,1	
Rationalisation du réseau	–	2,2	
Reprises au titre de la restructuration organisationnelle historique	–	(0,6)	
	22,0	20,7	1,3
Bénéfice net ajusté ¹⁾	93,0 \$	50,2 \$	42,8 \$
RPA ajusté (après dilution)	0,35 \$	0,18 \$	0,17 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	272,2	271,7	

1) Déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle.

2) Résultat par action (« RPA »).

RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE COMPLET

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercice de	Exercice de	Exercice de	Comparaison entre	
	52 semaines clos le 5 mai 2018	52 semaines clos le 6 mai 2017	53 semaines clos le 7 mai 2016	Variation en \$	Variation en %
Ventes	24 214,6 \$	23 806,2 \$	24 618,8 \$	408,4 \$	1,7 %
Profit brut	5 900,5	5 707,2	5 957,6	193,3	3,4 %
Bénéfice (perte) d'exploitation	346,5	333,0	(2 418,5)	13,5	4,1 %
Bénéfice d'exploitation ajusté	601,7	378,5	713,7	223,2	59,0 %
BAIIA	785,7	777,2	(1 944,7)	8,5	1,1 %
BAIIA ajusté	1 014,7	796,9	1 161,4	217,8	27,3 %
Charges financières, montant net	110,5	118,0	137,4	(7,5)	(6,4) %
Charge d'impôt sur le résultat	56,2	42,5	(441,3)	13,7	32,2 %
Participation ne donnant pas le contrôle	20,3	14,0	16,4	6,3	45,0 %
Bénéfice net (perte nette) ¹⁾	159,5	158,5	(2 131,0)	1,0	0,6 %
Bénéfice net ajusté ¹⁾	344,3	191,3	410,2	153,0	80,0 %
Résultat par action, de base					
Bénéfice net (perte nette) ¹⁾	0,59 \$	0,58 \$	(7,78) \$	0,01 \$	
Bénéfice net ajusté ¹⁾	1,27 \$	0,70 \$	1,50 \$	0,57 \$	
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, de base (en millions)	271,8	271,9	273,9		
Résultat par action, après dilution					
Bénéfice net (perte nette) ¹⁾	0,59 \$	0,58 \$	(7,78) \$	0,01 \$	
Bénéfice net ajusté ¹⁾	1,27 \$	0,70 \$	1,50 \$	0,57 \$	
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	272,1	272,0	274,0		
Dividende par action	0,42 \$	0,41 \$	0,40 \$		
<hr/>					
			Exercice de	Exercice de	Exercice de
			52 semaines	52 semaines	53 semaines
			clos le	clos le	clos le
			5 mai 2018	6 mai 2017	7 mai 2016
(Résultats d'exploitation consolidés en pourcentage des ventes)					
Marge brute			24,4 %	24,0 %	24,2 %
Bénéfice d'exploitation ajusté			2,5 %	1,6 %	2,9 %
BAIIA			3,2 %	3,3 %	(7,9) %
BAIIA ajusté			4,2 %	3,3 %	4,7 %
Bénéfice net ajusté ¹⁾			1,4 %	0,8 %	1,7 %
<hr/>					
			Exercice de	Exercice de	Exercice de
			52 semaines	52 semaines	53 semaines
			clos le	clos le	clos le
			5 mai 2018	6 mai 2017	7 mai 2016
Croissance (diminution) des ventes des magasins comparables			0,8 %	(2,1) %	(0,2) %
Croissance (diminution) des ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant			0,5 %	(2,2) %	0,3 %
Taux d'impôt effectif			23,8 %	19,8 %	17,3 %

1) Déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle.

Ventes

Les ventes ont augmenté de 1,7 % pour la période de 52 semaines close le 5 mai 2018, les ventes des magasins comparables ayant enregistré des hausses dans la plupart des régions au pays grâce au resserrement des stratégies d'établissement de prix, alors qu'au cours de l'exercice précédent, d'importantes stratégies de baisse de prix avaient été mises en œuvre par la Société. L'inflation des prix des produits alimentaires a été favorable, ce qui a contribué à la hausse des ventes.

RAPPORT DE GESTION
Profit brut

Le profit brut a augmenté de 3,4 % par rapport à l'exercice précédent grâce à la hausse des ventes et à la stabilité des marges, la direction s'étant concentrée sur les améliorations au chapitre de l'exécution dans les magasins et sur les stratégies promotionnelles, en plus de poursuivre ses efforts en vue de stabiliser et d'améliorer le pourcentage des marges. La marge brute a augmenté, passant de 24,0 % à 24,4 % au cours de l'exercice 2018.

Bénéfice d'exploitation

Le bénéfice d'exploitation de l'exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018 a augmenté, grâce essentiellement à l'accroissement des ventes et des marges, aux avantages liés au projet Sunrise et aux autres économies de coûts, ainsi qu'au profit qui a découlé de la vente d'actifs au FPI Crombie. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par les charges liées au projet Sunrise et par la hausse des charges de rémunération incitative attribuable à l'amélioration du rendement.

(en millions de dollars)	Exercices de 52 semaines clos les		Variation en \$
	5 mai 2018	6 mai 2017	
Bénéfice d'exploitation	346,5 \$	333,0 \$	13,5 \$
Ajustements :			
Coûts liés au projet Sunrise	207,8	15,8	
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Canada Safeway	26,2	25,8	
Fermetures de magasins de l'unité fonctionnelle de l'Ouest	21,2	–	
Réorganisation des centres de distribution	–	9,6	
Profit sur la sortie d'installations de fabrication	–	(7,5)	
Coûts de la restructuration organisationnelle historique	–	3,4	
Reprises liées à la rationalisation du réseau	–	(1,6)	
	255,2	45,5	209,7
Bénéfice d'exploitation ajusté	601,7 \$	378,5 \$	223,2 \$

BAIIA

Le BAIIA de l'exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018 a augmenté, en raison essentiellement des facteurs, déjà mentionnés, qui ont influé sur le bénéfice d'exploitation.

(en millions de dollars)	Exercices de 52 semaines clos les		Variation en \$
	5 mai 2018	6 mai 2017	
BAIIA	785,7 \$	777,2 \$	8,5 \$
Ajustements :			
Coûts liés au projet Sunrise	207,8	15,8	
Fermetures de magasins de l'unité fonctionnelle de l'Ouest	21,2	–	
Réorganisation des centres de distribution	–	9,6	
Profit sur la sortie d'installations de fabrication	–	(7,5)	
Coûts de la restructuration organisationnelle historique	–	3,4	
Reprises au titre de la rationalisation du réseau	–	(1,6)	
	229,0	19,7	209,3
BAIIA ajusté	1 014,7 \$	796,9 \$	217,8 \$

Charges financières

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018, les charges financières nettes ont diminué en raison principalement de la baisse de la charge d'intérêts attribuable au remboursement de billets à moyen terme, série C, d'un montant de 100,0 M\$ et d'une diminution importante du solde de la facilité de crédit d'Empire au cours de l'exercice 2018 par rapport à l'exercice 2017. Le ratio de couverture des intérêts ajusté a augmenté pour s'établir à 6,2 fois, en comparaison de 3,7 fois pour l'exercice précédent, en raison de la hausse du bénéfice d'exploitation ajusté.

Impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif a augmenté pour s'établir à 23,8 % pour l'exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018, en comparaison de 19,8 % pour l'exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017. Le taux d'impôt effectif a augmenté par rapport à celui de l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par une charge d'impôt différé liée à une réorganisation fiscale entreprise par le FPI Crombie au cours du premier trimestre, partiellement contrebalancée par une reprise comptabilisée au quatrième trimestre par suite d'une réorganisation interne entreprise par la Société pour simplifier sa structure organisationnelle et par un profit à la vente d'immeubles de détail au FPI Crombie. De plus, les charges liées au projet Sunrise ont eu une incidence sur la répartition des bénéfices entre les entités juridiques et les territoires fiscaux, ce qui a contribué à la hausse du taux d'impôt effectif moyen au cours de l'exercice écoulé.

À l'exercice précédent, le taux d'impôt effectif de 19,8 % était inférieur au taux d'impôt prévu par la loi applicable à la Société, en raison de l'incidence fiscale des immeubles vendus au FPI Crombie avec report d'impôt. La quasi-adoption d'une loi visant à modifier le traitement fiscal des dépenses en immobilisations admissibles d'exercices antérieurs explique également une partie de la baisse du taux d'impôt effectif.

Bénéfice net

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net ajusté :

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercices de 52 semaines clos les		
	5 mai 2018	6 mai 2017	Variation en \$
Bénéfice net ¹⁾	159,5 \$	158,5 \$	1,0 \$
RPA ²⁾ (après dilution)	0,59 \$	0,58 \$	0,01 \$
Ajustements (déduction faite de l'impôt) :			
Coûts liés au projet Sunrise	150,1	11,3	
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Canada Safeway	19,2	18,8	
Fermetures de magasins de l'unité fonctionnelle de l'Ouest	15,5	–	
Réorganisation des centres de distribution	–	6,9	
Profit sur la sortie d'installations de fabrication	–	(5,5)	
Coûts de la restructuration organisationnelle historique	–	2,5	
Reprises liées à la rationalisation du réseau	–	(1,2)	
	184,8	32,8	152,0
Bénéfice net ajusté ¹⁾	344,3 \$	191,3 \$	153,0 \$
RPA ajusté (après dilution)	1,27 \$	0,70 \$	0,57 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	272,1	272,0	

1) Déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle.

2) Résultat par action (« RPA »).

PERFORMANCE FINANCIÈRE SECTORIELLE**VENTE AU DÉTAIL DE PRODUITS ALIMENTAIRES**

L'analyse qui suit traite de la performance financière du secteur de la vente au détail de produits alimentaires d'Empire pour l'exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018 par rapport à l'exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017 et à l'exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2016.

L'information financière suivante représente l'apport de Sobeys aux résultats d'Empire, car les montants sont présentés déduction faite des ajustements de consolidation. Voir la rubrique « Résultats d'exploitation de l'exercice complet » pour une analyse détaillée de ces ajustements.

(en millions de dollars)	Exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2016	Comparaison entre l'exercice 2018 et l'exercice 2017	
				Variation en \$	Variation en %
Ventes	24 214,6 \$	23 806,2 \$	24 618,8 \$	408,4 \$	1,7 %
Profit brut	5 900,5	5 707,2	5 957,6	193,3	3,4 %
Bénéfice (perte) d'exploitation	273,6	259,3	(2 509,2)	14,3	5,5 %
Bénéfice d'exploitation ajusté	528,8	304,8	623,0	224,0	73,5 %
BAIIA	712,5	703,2	(2 036,0)	9,3	1,3 %
BAIIA ajusté	941,5	722,9	1 070,1	218,6	30,2 %
Bénéfice net (perte nette) ¹⁾	116,5	112,7	(2 193,3)	3,8	3,4 %
Bénéfice net ajusté ¹⁾	301,3	145,5	347,9	155,8	107,1 %

1) Déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle.

Pour évaluer la performance et la situation financière, la direction de Sobeys examine l'évolution d'un ensemble de mesures financières qui permettent d'évaluer la croissance des ventes, la rentabilité et la situation financière. Ces mesures sont présentées ci-après.

(en millions de dollars)	Exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2016 ¹⁾
Croissance (diminution) des ventes	1,7 %	(3,3) %	2,9 %
Croissance (diminution) des ventes des magasins comparables	0,8 %	(2,1) %	(0,2) %
Croissance (diminution) des ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant	0,5 %	(2,2) %	0,3 %
Rendement des capitaux propres ²⁾	5,4 %	4,9 %	(55,4) %
Ratio de la dette consolidée sur le capital total ²⁾	37,1 %	39,5 %	46,0 %
Ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ajusté ²⁾	1,7 x	2,4 x	2,1 x
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement ³⁾	239,6 \$	470,8 \$	616,2 \$

1) Les montants ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'état consolidé de la situation financière de la période écoulée et de la période comparative.

2) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

3) Ce montant reflète les acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement par Sobeys, compte non tenu des montants pour les acquisitions faites auprès de la Société et de ses filiales entièrement détenues.

RAPPORT DE GESTION
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIVITÉS

(en millions de dollars)	Exercices de 52 semaines clos les		Variation en \$
	5 mai 2018	6 mai 2017	
Bénéfice d'exploitation			
FPI Crombie	39,5 \$	41,5 \$	(2,0) \$
Partenariats immobiliers	33,9	35,1	(1,2)
Autres activités, déduction faite des charges du siège social	(0,5)	(2,9)	2,4
	72,9 \$	73,7 \$	(0,8) \$

Bénéfice d'exploitation

Le bénéfice d'exploitation de l'exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018 est demeuré relativement inchangé, en raison de la stabilité de la quote-part du résultat attribuable au FPI Crombie et aux partenaires immobiliers.

Portefeuille de placements

Au 5 mai 2018, le portefeuille de placements d'Empire, y compris les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans le FPI Crombie et dans Genstar, se composait de ce qui suit :

(en millions de dollars)	5 mai 2018			6 mai 2017		
	Juste valeur	Valeur comptable	Profit latent	Juste valeur	Valeur comptable	Profit latent
Participation dans des entreprises associées						
FPI Crombie ¹⁾	777,1 \$	448,5 \$	328,6 \$	883,6 \$	459,1 \$	424,5 \$
Partenariats immobiliers canadiens ²⁾	90,7	90,7	–	143,0	143,0	–
Partenariats immobiliers américains ²⁾	23,2	23,2	–	36,8	36,8	–
Participation dans des coentreprises						
Canadian Digital Cinema Partnership ²⁾	9,4	9,4	–	9,5	9,5	–
	900,4 \$	571,8 \$	328,6 \$	1 072,9 \$	648,4 \$	424,5 \$

1) La juste valeur est établie en fonction du cours de clôture des parts du FPI Crombie négociées à la Bourse de Toronto le 4 mai 2018.

2) Dans l'hypothèse où la juste valeur correspond à la valeur comptable.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION TRIMESTRIELS

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercice 2018				Exercice 2017			
	T4 (13 semaines) 5 mai 2018	T3 (13 semaines) 3 févr. 2018	T2 (13 semaines) 4 nov. 2017	T1 (13 semaines) 5 août 2017	T4 (13 semaines) 6 mai 2017	T3 (13 semaines) 4 févr. 2017	T2 (13 semaines) 5 nov. 2016	T1 (13 semaines) 6 août 2016
Ventes	5 886,1 \$	6 029,2 \$	6 026,1 \$	6 273,2 \$	5 798,9 \$	5 889,8 \$	5 930,9 \$	6 186,6 \$
BAIIA ¹⁾	217,8	216,1	113,0	238,8	171,7	179,4	187,8	238,3
Bénéfice d'exploitation	110,6	108,1	2,6	125,2	61,4	68,6	76,4	126,6
Bénéfice net (perte nette) ²⁾	71,0	58,1	(23,6)	54,0	29,5	30,5	33,1	65,4
Résultat par action, de base								
Bénéfice net (perte nette) ²⁾	0,26 \$	0,21 \$	(0,09) \$	0,20 \$	0,11 \$	0,11 \$	0,12 \$	0,24 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, de base (en millions)	271,8	271,7	271,8	271,5	271,7	271,1	271,6	271,7
Résultat par action, après dilution								
Bénéfice net (perte nette) ²⁾	0,26 \$	0,21 \$	(0,09) \$	0,20 \$	0,11 \$	0,11 \$	0,12 \$	0,24 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	272,2	272,2	271,8	271,6	271,7	271,7	272,2	271,7

1) Le BAIIA est rapproché du résultat net de la période écoulée et de la période comparative à la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

2) Déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle.

Au cours des huit derniers trimestres, les résultats ont dans l'ensemble fluctué conformément aux ventes, qui ont affiché une progression constante pour chaque trimestre de l'exercice écoulé par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Les ventes comprennent les fluctuations attribuables aux pressions inflationnistes et déflationnistes du marché d'un trimestre à l'autre. La Société enregistre des fluctuations saisonnières, comme en témoignent les résultats présentés dans le tableau précédent, en particulier au cours de la période estivale et de la période des fêtes, au cours desquelles les ventes au détail ont tendance à augmenter et peuvent générer de meilleurs

résultats d'exploitation. Les ventes, le BAIIA, le bénéfice d'exploitation et le bénéfice net, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle, ont subi l'incidence des ajustements inhabituels, des autres activités d'investissement, de la concurrence dans le secteur, des mesures de gestion des coûts, du prix des aliments et des tendances du secteur d'activité en général ainsi que d'autres facteurs de risque, qui sont indiqués à la rubrique « Gestion du risque ».

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Le tableau qui suit souligne les composantes importantes des flux de trésorerie de la Société pour les périodes considérées. Pour de plus amples renseignements, voir le tableau consolidé des flux de trésorerie de la Société pour l'exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018.

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les			Exercices de 52 semaines clos les		
	5 mai 2018	6 mai 2017	Variation en \$	5 mai 2018	6 mai 2017	Variation en \$
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	313,5 \$	225,8 \$	87,7 \$	879,7 \$	708,5 \$	171,2 \$
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'investissement	33,1	(73,3)	106,4	(39,4)	(35,7)	(3,7)
Sorties de trésorerie liées aux activités de financement	(176,8)	(148,5)	(28,3)	(419,7)	(730,2)	310,5
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	169,8 \$	4,0 \$	165,8 \$	420,6 \$	(57,4) \$	478,0 \$

Activités d'exploitation

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation pour la période de 13 semaines close le 5 mai 2018 ont augmenté, en raison essentiellement d'une hausse du bénéfice net attribuable aux améliorations au chapitre de l'exploitation, d'une hausse des distributions sur les placements en titres de capitaux propres et de la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement.

L'augmentation des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation pour l'exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018 découle essentiellement d'une hausse des distributions sur les placements en titres de capitaux propres et de la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par les coûts non récurrents liés au projet Sunrise qui ont été engagés au cours de l'exercice 2018.

Activités d'investissement

Le tableau qui suit présente le détail des activités d'investissement de la Société pour les périodes de 13 et de 52 semaines closes le 5 mai 2018 comparativement aux périodes de 13 et de 52 semaines closes le 6 mai 2017.

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les			Exercices de 52 semaines clos les		
	5 mai 2018	6 mai 2017	Variation en \$	5 mai 2018	6 mai 2017	Variation en \$
Activités d'investissement						
Augmentation des placements	– \$	(0,4) \$	0,4 \$	– \$	(0,4) \$	0,4 \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement	(76,1)	(91,8)	15,7	(239,8)	(460,7)	220,9
Produit de la sortie d'actifs	113,2	36,8	76,4	217,2	425,7	(208,5)
Entrées d'immobilisations incorporelles	(7,9)	(20,1)	12,2	(48,2)	(53,8)	5,6
Prêts et autres créances	(0,4)	(1,5)	1,1	6,1	12,3	(6,2)
Incitatifs à la location	–	–	–	–	58,8	(58,8)
Autres actifs et autres passifs non courants	3,7	3,3	0,4	2,9	2,7	0,2
Acquisitions d'entreprises	(0,6)	(0,2)	(0,4)	(3,8)	(21,9)	18,1
Intérêts reçus	1,2	0,6	0,6	1,9	1,6	0,3
Produit du rachat de placements	–	–	–	24,3	–	24,3
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	33,1 \$	(73,3) \$	106,4 \$	(39,4) \$	(35,7) \$	(3,7) \$

Les entrées (sorties) liées aux activités d'investissement ont varié de manière positive au cours de la période de 13 semaines close le 5 mai 2018 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de l'augmentation du produit de la vente d'actifs qui a découlé de la signature par Sobeys d'une convention avec le FPI Crombie visant la vente de 11 immeubles, dont neuf ont été repris à bail.

L'augmentation des sorties liées aux activités d'investissement pour l'exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent découle d'une baisse du produit de la cession d'actifs attribuable à une convention de cession-bail que la Société a conclue avec le FPI Crombie au cours de l'exercice 2017 en vue de vendre un portefeuille de 19 immeubles et de les reprendre à bail et de vendre une participation de 50 % dans chacun de ses trois centres de distribution automatisés. La convention prévoyait également d'importants incitatifs à la location, ce qui avait contribué à accroître les entrées liées aux activités d'investissement au cours de l'exercice 2017. Ces facteurs ont été contrebalancés par la baisse des dépenses d'investissement au cours de l'exercice 2018.

RAPPORT DE GESTION

La Société a affecté environ 288,0 M\$ à des dépenses d'investissement qui ont notamment visé des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement ainsi que des entrées d'immobilisations incorporelles, soit un montant inférieur à son estimation, qui était de 350,0 M\$.

Le tableau qui suit présente le détail des investissements effectués par Sobeys dans son réseau de magasins au cours des périodes de 13 et de 52 semaines closes le 5 mai 2018 comparativement aux périodes de 13 et de 52 semaines closes le 6 mai 2017.

Nombre de magasins	Périodes de 13 semaines closes les		Exercices de 52 semaines clos les	
	5 mai 2018	6 mai 2017	5 mai 2018	6 mai 2017
Ouvertures/relocalisations/acquisitions	9	16	41	66
Agrandissements	3	–	11	8
Changements de bannière/réaménagements	2	7	24	25
Fermetures dans le cours normal des activités	8	11	40	40

Le tableau qui suit indique la variation de la superficie en pieds carrés de Sobeys par type d'activité pour les périodes de 13 et de 52 semaines closes le 5 mai 2018 :

Superficie (en milliers de pieds carrés)	Période de 13 semaines close le	Exercice de 52 semaines clos le
	5 mai 2018	5 mai 2018
Ouvertures	124	338
Relocalisations	34	97
Acquisitions	–	–
Agrandissements	19	91
Fermetures dans le cours normal des activités	(125)	(375)
Variation nette	52	151

Au 5 mai 2018, Sobeys occupait une superficie totale de 39,4 millions de pieds carrés, en hausse de 0,5 % par rapport aux 39,2 millions de pieds carrés occupés au 6 mai 2017.

Activités de financement

Les sorties de trésorerie liées aux activités de financement ont augmenté au cours de la période de 13 semaines close le 5 mai 2018 par rapport à celles de la période correspondante de l'exercice 2017, en raison essentiellement du remboursement d'emprunts à long terme, particulièrement le remboursement de billets à moyen terme, série C, d'un montant de 100,0 M\$ effectué au quatrième trimestre de l'exercice 2018.

Les sorties de trésorerie liées aux activités de financement ont diminué pour l'exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018, en raison essentiellement du remboursement de billets de premier rang non garantis d'un montant de 300,0 M\$ au cours de l'exercice 2017.

Flux de trésorerie disponibles

La direction utilise les flux de trésorerie disponibles¹⁾ pour évaluer le montant de trésorerie disponible pour le remboursement de la dette, le paiement de dividendes et les autres activités d'investissement et de financement.

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les			Exercices de 52 semaines clos les		
	5 mai 2018	6 mai 2017	Variation en \$	5 mai 2018	6 mai 2017	Variation en \$
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	313,5 \$	225,8 \$	87,7 \$	879,7 \$	708,5 \$	171,2 \$
Ajouter : produit de la sortie d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement	113,2	36,8	76,4	217,2	425,7	(208,5)
Déduire : acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement	(76,1)	(91,8)	15,7	(239,8)	(460,7)	220,9
Flux de trésorerie disponibles	350,6 \$	170,8 \$	179,8 \$	857,1 \$	673,5 \$	183,6 \$

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Les flux de trésorerie disponibles de la période de 13 semaines close le 5 mai 2018 ont augmenté par rapport à ceux de la période de 13 semaines close le 6 mai 2017, en raison essentiellement de la hausse du bénéfice d'exploitation et de l'augmentation du produit tiré de la vente de biens immobiliers au FPI Crombie. Sobeys a conclu avec le FPI Crombie une convention visant la vente d'un portefeuille de 11 immeubles, dont neuf ont été repris à bail.

Les flux de trésorerie disponibles de l'exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018 ont augmenté par rapport à ceux de l'exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017, ce qui s'explique par la diminution des dépenses d'investissement, la direction procédant à l'évaluation des priorités stratégiques futures, et par les améliorations au chapitre des activités d'exploitation. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par l'incidence du produit tiré de la cession d'actifs immobiliers au FPI Crombie au cours de l'exercice précédent.

Obligations au titre des avantages sociaux futurs

Au cours de l'exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018, la Société a versé des cotisations de 9,3 M\$ (9,8 M\$ en 2017) à ses régimes enregistrés à prestations définies. La Société prévoit verser des cotisations d'environ 26,7 M\$ à ces régimes au cours de l'exercice 2019.

Garanties et engagements

Le tableau qui suit présente les engagements et autres obligations qu'avait la Société au 5 mai 2018 et qui arriveront à échéance au cours des cinq prochains exercices :

(en millions de dollars)	2019	2020	2021	2022	2023	Par la suite	Total
Engagements							
Dettes à long terme ¹⁾	520,1 \$	22,6 \$	52,1 \$	7,1 \$	6,3 \$	1 028,7 \$	1 636,9 \$
Passifs au titre des contrats de location-financement ²⁾	7,3	6,2	4,2	2,6	2,6	13,1	36,0
Contrats de location simple conclus avec des tiers, à titre de preneur ³⁾	256,0	246,0	224,0	200,1	171,8	939,0	2 036,9
Contrats de location simple conclus avec des parties liées, à titre de preneur ³⁾	166,2	165,0	165,9	159,9	161,0	1 696,7	2 514,7
Obligations contractuelles	949,6	439,8	446,2	369,7	341,7	3 677,5	6 224,5
Contrats de location simple, à titre de bailleur	(14,2)	(13,0)	(11,7)	(10,8)	(10,5)	(62,4)	(122,6)
Obligations contractuelles, montant net	935,4 \$	426,8 \$	434,5 \$	358,9 \$	331,2 \$	3 615,1 \$	6 101,9 \$

1) Remboursements de capital sur les emprunts.

2) Valeur actuelle des paiements locatifs minimaux (paiements minimaux futurs moins les intérêts).

3) Déduction faite des revenus de sous-location.

Pour de plus amples renseignements sur les garanties et les engagements, voir les notes 15 et 23 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Principales mesures de la situation financière

(en millions de dollars, sauf les montants par action et les ratios)	5 mai 2018	6 mai 2017	7 mai 2016 ⁽¹⁾
Capitaux propres, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle	3 702,8 \$	3 644,2 \$	3 623,9 \$
Valeur comptable par action ordinaire ²⁾	13,62 \$	13,40 \$	13,23 \$
Dettes à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an	1 666,9 \$	1 870,8 \$	2 367,4 \$
Ratio de la dette consolidée sur le capital total	31,0 %	33,9 %	39,5 %
Ratio de la dette consolidée nette sur le capital total net ³⁾	21,9 %	31,3 %	36,7 %
Ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ajusté	1,6 x	2,3 x	2,0 x
Ratio du BAIIA ajusté sur la charge d'intérêts ³⁾	10,5 x	7,7 x	10,2 x
Ratio des actifs courants sur les passifs courants	0,8 x	0,9 x	1,0 x
Total de l'actif	8 662,0 \$	8 695,5 \$	9 138,5 \$
Total des passifs financiers non courants	1 929,9 \$	2 502,1 \$	2 735,9 \$

1) Les montants ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'état consolidé de la situation financière de la période écoulée.

2) Les montants ont été retraités. Voir la rubrique « Modifications de méthodes comptables adoptées au cours de l'exercice 2017 » du rapport de gestion annuel de 2017 pour un complément d'information.

3) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

RAPPORT DE GESTION

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018, Dominion Bond Rating Service (« DBRS ») a rehaussé la notation de Sobeys, la faisant passer de tendance négative à tendance stable, tandis que la notation attribuée par Standard and Poor's (« S&P ») est restée la même. Les paramètres de crédit et le profil financier de Sobeys continuent de s'améliorer grâce à la plus solide performance dégagée au chapitre de l'exploitation et à la stabilité du levier financier.

Agence de notation	Notation de crédit (notation de l'émetteur)	Tendance/Perspective
DBRS	BB (élevée)	Stable
S&P	BB+	Stable

Le 2 juin 2017, Sobeys a conclu une nouvelle facilité de crédit de premier rang non renouvelable et non garantie de 500,0 M\$. La facilité porte intérêt à un taux variable lié aux taux des acceptations bancaires ou au taux préférentiel au Canada. La facilité devrait être utilisée pour rembourser la dette à long terme qui arrivera à échéance au cours de l'année civile 2018.

La Société est d'avis que ses fonds en caisse et ses équivalents de trésorerie, ses facilités de crédit bancaire disponibles et ses entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation lui permettront de financer les dépenses d'investissement futures, les cotisations au régime de retraite, le fonds de roulement, les obligations courantes découlant de sa dette consolidée et les besoins courants de l'entreprise. La Société est également d'avis qu'elle dispose des liquidités nécessaires pour remplir ces exigences et pour satisfaire à d'autres obligations financières à court et à long terme. La Société atténue le risque de liquidité potentiel en s'assurant de diversifier les sources de fonds selon l'échéance et la source du crédit.

Les facilités de crédit de la Société comportent des clauses restrictives financières et autres que financières. Pour les périodes de 13 et de 52 semaines closes le 5 mai 2018, la Société respectait toutes les clauses restrictives.

Pour plus de précisions sur la dette à long terme d'Empire, voir la note 15 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018.

Capitaux propres

Au 5 mai 2018, le capital-actions de la Société s'établissait comme suit :

Actions autorisées	Nombre d'actions	
	5 mai 2018	6 mai 2017
Actions privilégiées de 2002, valeur nominale de 25 \$ chacune, à émettre en séries	991 980 000	991 980 000
Actions de catégorie A sans droit de vote, sans valeur nominale	768 105 849	768 105 849
Actions ordinaires de catégorie B avec droit de vote, sans valeur nominale	122 400 000	122 400 000

Actions émises et en circulation (en millions de dollars)	Nombre d'actions	5 mai 2018	6 mai 2017
Actions de catégorie A sans droit de vote, sans valeur nominale	173 547 591	2 038,2 \$	2 037,8 \$
Actions ordinaires de catégorie B avec droit de vote, sans valeur nominale	98 138 079	7,3	7,3
Actions détenues en fiducie	(308 504)	(6,0)	(10,7)
Total		2 039,5 \$	2 034,4 \$

Le tableau qui suit présente le capital-actions de la Société au 5 mai 2018, par rapport à l'exercice précédent.

(nombre d'actions)	Exercices de 52 semaines clos les	
	5 mai 2018	6 mai 2017
Actions de catégorie A sans droit de vote		
Émises et en circulation à l'ouverture	173 537 901	173 537 901
Émises au cours de l'exercice	9 690	–
Émises et en circulation à la clôture	173 547 591	173 537 901
Actions détenues en fiducie à l'ouverture	(555 409)	–
Achetées aux fins du règlement futur des régimes réglés en instruments de capitaux propres	(5 683)	(555 409)
Émises aux fins du règlement futur des régimes réglés en instruments de capitaux propres	252 588	–
Actions détenues en fiducie à la clôture	(308 504)	(555 409)
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie, à la clôture	173 239 087	172 982 492
Actions ordinaires de catégorie B		
Émises et en circulation à l'ouverture	98 138 079	98 138 079
Émises au cours de l'exercice	–	–
Total des actions émises et en circulation à la clôture	98 138 079	98 138 079

Les options sur actions en cours au 5 mai 2018 ont été attribuées à des prix allant de 15,60 \$ à 30,87 \$, expirent entre juin 2018 et juin 2025 et ont une durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée de 5,20 ans. Les transactions liées aux options sur actions pour les exercices 2018 et 2017 se présentent comme suit :

	2018		2017	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde à l'ouverture	4 949 863	24,27 \$	3 655 322	25,94 \$
Attribuées	1 338 980	19,43	1 642 700	20,40
Exercées	(122 805)	22,26	–	–
Expirées	(749 971)	25,92	–	–
Annulées	(729 912)	23,45	(348 159)	23,51
Solde à la clôture	4 686 155	22,81 \$	4 949 863	24,27 \$
Options sur actions exerçables à la clôture	2 301 032		2 110 743	

Au cours de l'exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018, la Société a payé des dividendes sur les actions ordinaires d'un montant de 114,0 M\$ (111,3 M\$ en 2017) à ses détenteurs d'actions, ce qui représente un montant de 0,42 \$ par action pour les actionnaires ordinaires (0,41 \$ par action en 2017).

Au 26 juin 2018, la Société comptait 173 548 969 actions de catégorie A sans droit de vote et 98 138 079 actions ordinaires de catégorie B en circulation. Des options visant l'acquisition de 4 686 155 actions de catégorie A sans droit de vote étaient en cours au 5 mai 2018 (4 949 863 au 6 mai 2017), ce qui représentait 1,7 % (1,8 % au 6 mai 2017) du total des actions de catégorie A sans droit de vote et des actions ordinaires de catégorie B en circulation.

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2017, la Société a établi un fonds fiduciaire afin de faciliter l'achat d'actions de catégorie A sans droit de vote destinées au règlement éventuel d'unités acquises en vertu des régimes de rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres de la Société. Les cotisations au fonds fiduciaire et les actions de catégorie A sans droit de vote achetées sont détenues par AST Trust Company (Canada) qui agit à titre de fiduciaire. Le fonds fiduciaire est une entité structurée et, par conséquent, les comptes du fonds fiduciaire sont inclus dans les états financiers consolidés de la Société. Le tableau qui suit présente l'activité liée aux actions détenues en fiducie :

Actions détenues en fiducie	Nombre d'actions	5 mai 2018	6 mai 2017
Solde à l'ouverture	(555 409) \$	(10,7) \$	– \$
Acquises	(5 683)	(0,1)	(10,7)
Émises	252 588	4,8	–
Solde à la clôture	(308 504) \$	(6,0) \$	(10,7) \$

NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés audités ont été dressés selon les mêmes méthodes comptables que celles qui sont présentées dans les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clos le 6 mai 2017, à l'exception des suivantes :

Modifications de normes comptables adoptées au cours de l'exercice 2018

i) Tableau des flux de trésorerie

En janvier 2016, l'IASB a publié l'Initiative concernant les informations à fournir (modifications d'IAS 7 Tableau des flux de trésorerie). Ces modifications exigent que les entités fournissent de l'information supplémentaire permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les variations des passifs issus des activités de financement, ce qui comprend les changements avec et sans effet sur la trésorerie. Ces modifications sont entrées en vigueur pour le premier trimestre de l'exercice 2018 et n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société. Un rapprochement de la dette à long terme est présenté à la note 15 des états financiers consolidés de la Société.

ii) Paiement fondé sur des actions

En juin 2016, l'IASB a publié des modifications d'IFRS 2 Paiement fondé sur des actions. Les modifications précisent l'incidence des conditions d'acquisition des droits liés aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie, le classement des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net, et le changement apporté aux modalités des paiements fondés sur des actions qui modifie le classement d'une transaction. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La Société a adopté de manière anticipée ces modifications au premier trimestre de l'exercice 2018.

RAPPORT DE GESTION**Normes futures****i) Instruments financiers**

En juillet 2014, l'IASB a publié IFRS 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), qui remplace IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 ») et les interprétations connexes. IFRS 9 fournit des directives révisées sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers, y compris la dépréciation. IFRS 9 instaure également un nouveau modèle de comptabilité de couverture et des modifications visant à clarifier le traitement des changements apportés aux passifs financiers. La norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et doit être appliquée de manière rétrospective, sauf les directives concernant la comptabilité de couverture, qui doivent l'être de manière prospective. La norme permet l'adoption anticipée, mais la Société a choisi de ne pas s'en prévaloir. Elle l'appliquera à l'exercice 2019, et elle ne prévoit pas que son adoption donnera lieu à un ajustement important de ses états financiers consolidés, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Classement et évaluation

Aux termes d'IFRS 9, les entités doivent classer et évaluer les actifs financiers en fonction du modèle économique qu'elles suivent pour les gérer et de la nature des flux de trésorerie de ces actifs. Les directives relatives au classement et à l'évaluation des passifs financiers demeurent essentiellement les mêmes qu'aux termes d'IAS 39. L'application des nouvelles exigences de classement d'IFRS 9 ne devrait pas donner lieu à un ajustement important des états financiers consolidés de la Société.

Dépréciation

IFRS 9 établit un nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues. Il n'est plus nécessaire qu'un événement déclencheur ait lieu avant la comptabilisation des pertes sur créances. Selon ce nouveau modèle de dépréciation, la Société comptabilisera à l'avance des pertes de valeur en se fondant sur les événements passés, la conjoncture en vigueur et des prévisions raisonnables et justifiables concernant la probabilité de recouvrement. L'application du modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues prescrit par IFRS 9 ne devrait pas donner lieu à un ajustement important des états financiers consolidés de la Société.

Comptabilité de couverture

IFRS 9 établit un nouveau modèle de comptabilité de couverture visant à aligner les relations de comptabilité de couverture sur les activités de gestion des risques correspondantes. Les nouvelles exigences relatives à la comptabilité de couverture ne devraient pas donner lieu à un ajustement important des états financiers consolidés de la Société.

Changements apportés aux passifs financiers

En octobre 2017, l'IASB a publié *Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative* (modifications d'IFRS 9). Cette modification apporte des précisions au sujet du traitement comptable des changements apportés aux passifs financiers et exige qu'un passif financier soit évalué au coût amorti puis réévalué lorsqu'un changement survient. Tout profit ou perte en découlant doit être comptabilisé en résultat net à la date du changement. La modification entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et doit être appliquée de manière rétrospective. La Société ne s'attend pas à ce que cette modification donne lieu à un ajustement important de ses états financiers consolidés.

Informations à fournir

Les informations à fournir au sujet des instruments financiers demeurent comprises dans le champ d'application d'IFRS 7 *Instruments financiers : informations à fournir* (« IFRS 7 »). IFRS 7 a été modifiée par IFRS 9 de manière à englober des exigences supplémentaires en matière d'informations qualitatives et quantitatives à fournir. La Société a l'intention d'appliquer ces modifications à l'exercice 2019. Les modifications ne devraient pas donner lieu à un ajustement important des informations fournies dans ses états financiers consolidés.

ii) Produits des activités ordinaires

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 »). IFRS 15 remplace IAS 18 *Produits des activités ordinaires* (« IAS 18 »), IAS 11 *Contrats de construction*, ainsi que certaines interprétations relatives aux produits. IFRS 15 établit un nouveau modèle de comptabilisation des produits fondé sur le contrôle de même qu'un cadre général pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients, à l'exception des contrats qui entrent dans le champ d'application des normes portant sur les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. La nouvelle norme sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et doit être appliquée de manière rétrospective. La norme permet l'adoption anticipée, mais la Société a choisi de ne pas s'en prévaloir.

En avril 2016, l'IASB a publié des précisions concernant trois aspects d'IFRS 15 (identification des obligations de prestation, entité agissant pour son propre compte ou comme mandataire et licences) et offre un allègement transitoire pour les contrats modifiés et achevés. Les calendriers de mise en œuvre de ces clarifications sont conformes avec celui d'IFRS 15.

La Société prévoit adopter IFRS 15 à l'exercice 2019, selon une approche rétrospective intégrale, et elle ne s'attend pas à ce que son adoption donne lieu à un ajustement important de ses états financiers consolidés.

iii) Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 *Contrats de location* (« IFRS 16 »), qui remplace IAS 17 *Contrats de location* (« IAS 17 ») et les interprétations connexes. IFRS 16 instaure un modèle de comptabilisation et d'évaluation à l'état de la situation financière, qui élimine la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement pour les preneurs à bail. Les bailleurs continueront toutefois de classer les contrats de location selon cette distinction. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. IFRS 16 peut être adoptée de façon anticipée par les sociétés qui appliquent IFRS 15, ce que la Société n'a pas l'intention de faire. Quant aux contrats pour lesquels elle est preneur à bail, les dispositions transitoires d'IFRS 16 permettent à la Société d'adopter la méthode rétrospective intégrale ou la méthode rétrospective modifiée assortie de mesures de simplification optionnelles. La Société a élaboré une modélisation préliminaire dans le cadre de son évaluation des approches transitoires d'IFRS 16, et elle a l'intention d'adopter la norme selon une approche rétrospective modifiée. Elle poursuit l'élaboration de son approche définitive en ce qui concerne l'application des mesures de simplification optionnelles.

La Société prévoit que l'adoption d'IFRS 16 aura une incidence significative sur ses états financiers consolidés, puisqu'elle a actuellement des engagements découlant de contrats de location simple à titre de preneur aux termes d'IAS 17. De nouveaux actifs et passifs seront comptabilisés à l'état de la situation financière pour les contrats de location simple visant des immobilisations corporelles. À l'état du résultat net, la Société remplacera la charge locative actuellement comptabilisée selon la méthode linéaire dans les charges d'exploitation par un amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation et par des charges financières liées aux obligations locatives. La présentation des flux de trésorerie liés aux contrats de location dans le tableau des flux de trésorerie sera également modifiée, mais aucun changement ne sera apporté au montant de trésorerie échangé dans le cadre de la transaction de location sous-jacente.

La Société continue d'évaluer l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

iv) Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

En octobre 2017, l'IASB a publié une modification à IAS 28 *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises* en vue de préciser le fait qu'une entité doit appliquer IFRS 9 aux intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise qui constitue une partie de la participation nette de l'investisseur dans l'entreprise associée ou la coentreprise lorsque la méthode de la mise en équivalence n'est pas appliquée. La modification s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La Société évalue actuellement l'incidence que pourrait avoir cette modification.

v) Améliorations annuelles 2015-2017

En décembre 2017, l'IASB a publié des modifications à IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*, à IFRS 11 *Partenariats*, à IAS 12 *Impôts sur le résultat* et à IAS 23 *Coûts d'emprunt*. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La Société évalue actuellement l'incidence que pourraient avoir ces modifications.

Estimations comptables critiques

La préparation des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») exige que la direction effectue des estimations, pose des jugements et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers consolidés et les notes annexes. Certaines de ces estimations exigent que la direction pose des jugements subjectifs ou complexes qui peuvent être incertains. Certains de ces éléments comprennent l'évaluation des stocks, du goodwill, des avantages futurs du personnel, de la rémunération fondée sur des actions, des estimations des provisions, des dépréciations, des programmes de fidélisation de la clientèle, des durées d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des immeubles de placement aux fins d'amortissement et de l'impôt sur le résultat. Des variations de ces estimations pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers. Ces estimations sont fondées sur les meilleures connaissances que la direction possède des événements actuels et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. La direction évalue régulièrement les estimations et les hypothèses qu'elle utilise. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Perte de valeur du goodwill et des actifs non courants

La direction évalue la dépréciation des actifs non financiers tels que les participations dans des entreprises associées et des coentreprises, le goodwill, les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles et les immeubles de placement. Pour évaluer la dépréciation, la direction estime la valeur recouvrable de chaque actif ou unité génératrice de trésorerie (« UGT ») en fonction des flux de trésorerie futurs attendus. Pour évaluer les flux de trésorerie futurs attendus, la direction pose des hypothèses sur la croissance future des bénéfices découlant d'événements et de circonstances futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces flux de trésorerie futurs estimés. L'incertitude relative aux estimations provient des hypothèses concernant les résultats d'exploitation futurs et le taux d'actualisation.

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation une fois par année. La Société a effectué son test de dépréciation annuel au cours du troisième trimestre. Toutefois, s'il existe des indices de dépréciation, la Société effectue un test de dépréciation lorsque ces indices apparaissent. De plus, à chaque période de présentation de l'information financière, la Société vérifie s'il existe des indices que la valeur recouvrable des actifs non courants pourrait être inférieure à leur valeur comptable.

RAPPORT DE GESTION

Aux fins du test de dépréciation du goodwill et des actifs non courants, la Société a déterminé la valeur recouvrable de chaque UGT ou de chaque groupe d'UGT auquel se rapportent le goodwill ou les actifs non courants. La direction a estimé la valeur recouvrable des UGT selon la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Le calcul de la valeur d'utilité est fondé sur les flux de trésorerie futurs attendus. Pour évaluer les flux de trésorerie futurs attendus, la direction pose des hypothèses clés sur la croissance future des bénéfices découlant d'événements ou de circonstances futurs. L'incertitude relative à l'estimation provient des hypothèses concernant les résultats d'exploitation futurs et le taux d'actualisation à appliquer. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations, ce qui pourrait donner lieu à d'importants ajustements du goodwill et des actifs non courants de la Société au cours des périodes ultérieures.

Régimes de prestations de retraite et autres régimes d'avantages

Le coût des prestations de retraite des régimes à cotisations définies de la Société est passé en charges au moment où les salariés actifs sont rémunérés. Le coût des régimes de retraite à prestations définies et d'autres régimes d'avantages est comptabilisé en fonction d'évaluations actuarielles, déterminées au moyen de la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service et des meilleures estimations de la direction relativement aux augmentations de salaire, à l'âge du départ à la retraite et au taux de croissance prévu des coûts des soins de santé.

La valeur des actifs des régimes de prestations est fondée sur la valeur de marché actuelle. L'obligation au titre des avantages futurs du personnel est évaluée à l'aide des taux d'intérêt courants du marché, dans l'hypothèse d'un portefeuille composé d'obligations de sociétés notées AA dont les durées jusqu'à l'échéance correspondent, en moyenne, à celles de l'obligation.

Si les modifications apportées aux régimes augmentent l'obligation liée aux services passés, la Société comptabilisera immédiatement les coûts liés aux services passés comme une charge.

Dans son évaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, la Société comptabilise immédiatement les écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global. Les principales hypothèses sont présentées à la note 17 des états financiers consolidés de la Société.

Impôt sur le résultat

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont comptabilisés en fonction des incidences fiscales futures attribuables aux différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale respective. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont mesurés selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés qui devraient s'appliquer au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces différences temporaires devraient se résorber ou être réglées. Pour calculer l'impôt sur le résultat exigible ou différé, la direction doit faire des estimations, poser des hypothèses et faire preuve de jugement. Les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant dans les états financiers font l'objet d'estimations comptables inhérentes aux soldes de ces actifs et passifs. La valeur fiscale des actifs et des passifs se fonde sur l'interprétation des lois fiscales en vigueur dans divers pays. Les prévisions quant aux résultats d'exploitation futurs et le moment du renversement des différences temporaires ainsi que les audits possibles des déclarations de revenus par les autorités fiscales peuvent également avoir une incidence sur les actifs et les passifs d'impôt exigible et différé. Compte tenu de l'information dont elle dispose actuellement, la direction croit avoir comptabilisé adéquatement l'impôt sur le résultat.

Un changement ou une modification dans ces estimations ou ces hypothèses pourrait modifier les soldes d'impôt exigible ou différé dans les états consolidés de la situation financière.

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation estimée. Des estimations ou jugements importants sont nécessaires pour déterminer : i) l'estimation des provisions liées aux stocks associées aux remises de fournisseurs et aux charges internes; ii) l'estimation des provisions liées aux stocks en raison de détériorations et de freintes qui se seraient produites entre le dernier dénombrement des stocks et les dates de clôture; et iii) l'évaluation des stocks au prix de détail et leur rajustement au coût. Des modifications ou des écarts concernant ces estimations pourraient donner lieu à des modifications aux stocks comptabilisés aux états consolidés de la situation financière et à une charge ou à un crédit imputé au résultat d'exploitation dans les états consolidés du résultat net.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) découlant d'un événement antérieur, qu'il est probable que la Société sera tenue de transférer des avantages économiques afin de régler l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Les provisions sont actualisées selon le taux d'actualisation avant impôt reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de ce passif, s'ils sont importants.

Acquisitions d'entreprises

En ce qui a trait aux acquisitions d'entreprises, la Société a recours au jugement pour la comptabilisation et l'évaluation des actifs acquis et des passifs repris et elle utilise des estimations pour calculer et évaluer les ajustements nécessaires. Pour évaluer la juste valeur des actifs et des passifs d'une entreprise acquise, la direction utilise des estimations relatives aux flux de trésorerie futurs et aux taux d'actualisation. Les modifications apportées à l'évaluation après la comptabilisation initiale influenceront sur l'évaluation du goodwill, à l'exception de l'impôt différé.

Contrats d'approvisionnement

La Société a conclu divers contrats d'approvisionnement à long terme visant différents produits et dont certains sont assortis de volumes d'achat minimaux. Des estimations et un jugement importants s'imposent lorsqu'il s'agit de déterminer : i) les résultats d'exploitation futurs; et ii) les volumes d'achat prévus. Pour évaluer s'il est nécessaire d'établir une provision fondée sur les flux de trésorerie futurs prévus qui découleront de l'exécution du contrat, la direction pose des hypothèses relatives aux événements ou aux circonstances futurs. Les résultats réels pourraient différer des flux de trésorerie futurs estimatifs.

Contrôles et procédures de communication de l'information

La direction de la Société, qui comprend le président et chef de la direction et le chef des services financiers, a la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et des procédures de communication de l'information (« CPCI ») afin de fournir l'assurance raisonnable que l'information importante relative à la Société est communiquée à la direction par d'autres membres du personnel, surtout au cours de la période d'établissement des documents annuels, et que l'information que la Société doit présenter dans ses documents annuels, documents intermédiaires et autres rapports déposés ou transmis en vertu des lois sur les valeurs mobilières est enregistrée, condensée et présentée dans les délais prévus par ces lois. Le chef de la direction et le chef des services financiers ont évalué l'efficacité des CPCI de la Société et, sur la base de cette évaluation, ils ont conclu à l'efficacité des CPCI de la Société au 5 mai 2018, ainsi qu'à l'absence de faiblesses importantes dans la conception ou le fonctionnement des CPCI.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction de la Société, qui comprend le chef de la direction et le chef des services financiers, a la responsabilité d'établir et de maintenir un contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF »), au sens du Règlement 52-109, « Attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs ». Le cadre de contrôle utilisé par la direction pour concevoir et évaluer l'efficacité du CIIF est l'*Internal Control Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. Le chef de la direction et le chef des services financiers ont évalué l'efficacité du CIIF de la Société et, sur la base de cette évaluation, ils ont conclu à l'efficacité du CIIF de la Société au 5 mai 2018, ainsi qu'à l'absence de faiblesses importantes dans la conception ou le fonctionnement du CIIF.

Il n'a été apporté aucune modification au CIIF de la Société pour la période ouverte le 4 février 2018 et close le 5 mai 2018 qui ait eu une incidence importante ou serait susceptible d'avoir une incidence importante sur le CIIF de la Société.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société effectue des transactions entre parties liées avec le FPI Crombie et les principaux dirigeants. Elle détient une participation de 41,5 % dans le FPI Crombie et comptabilise sa participation selon la méthode de la mise en équivalence.

Au cours de l'exercice, la Société a loué certains biens immobiliers auprès du FPI Crombie à des montants qui, de l'avis de la direction, avoisinent la juste valeur de marché qui aurait cours si ces biens avaient été loués auprès de tiers. La direction a déterminé que ces montants représentent la juste valeur en raison du nombre important de baux négociés avec des tiers dans chaque marché où la Société exerce ses activités. Les paiements nets totaux aux termes de baux, évalués aux valeurs d'échange, se sont élevés à environ 199,7 M\$ (195,8 M\$ en 2017).

Le FPI Crombie procure à la Société des services d'administration et de gestion moyennant des honoraires établis aux termes d'une convention de gestion entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Cette convention remplace la convention antérieure selon laquelle les charges engagées étaient comptabilisées selon la méthode du recouvrement des coûts.

Le 4 juillet 2017, le FPI Crombie a remboursé ses débetures de second rang non garanties convertibles de série D à 5,00 %. En contrepartie de son investissement dans les débetures convertibles de série D, la Société a reçu 24,3 M\$ à titre de paiement de capital et d'intérêts. Aucun profit ou perte n'a été comptabilisé au moment du remboursement. Au cours de l'exercice clos le 5 mai 2018, la Société a reçu du FPI Crombie des intérêts de 0,2 M\$ (1,2 M\$ en 2017).

Le 6 avril 2018, Sobeys et ses filiales entièrement détenues ont conclu une entente avec le FPI Crombie en vue de vendre un portefeuille de 11 immeubles, dont neuf ont été repris à bail. Cette transaction a rapporté à la Société et à ses filiales entièrement détenues un produit en trésorerie total de 88,1 M\$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 13,2 M\$.

Le 29 septembre 2017, Sobeys a vendu un immeuble au FPI Crombie pour une contrepartie en trésorerie de 6,4 M\$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 0,2 M\$.

Le 29 juin 2016, Sobeys et ses filiales entièrement détenues ont conclu une entente avec le FPI Crombie en vue de vendre un portefeuille de 19 immeubles de détail et de les reprendre à bail, de vendre une participation de 50 % dans chacun de ses trois centres de distribution automatisés et de vendre deux parcelles de terrains non aménagés qui étaient auparavant détenus par Empire. Le FPI Crombie a également investi environ 58,8 M\$ dans la rénovation et l'agrandissement de dix magasins de vente au détail de la bannière Sobeys déjà inclus dans son portefeuille. En plus de lui verser une contrepartie en trésorerie, le FPI Crombie a émis en faveur d'une filiale de la Société des parts de catégorie B de Crombie Limited Partnership (« CLP ») ainsi que des parts spéciales avec droit de vote du FPI Crombie s'y rattachant au prix de 14,70 \$ par part, pour une valeur de 93,4 M\$. La filiale de la Société a ensuite vendu les parts de catégorie B de CLP qu'elle détenait à Empire, avec report d'impôt. Ces transactions conclues avec le FPI Crombie et Empire ont rapporté à Sobeys et à ses filiales entièrement détenues un produit en trésorerie totalisant 323,8 M\$, et ont donné lieu à une perte avant impôt de 0,8 M\$. Le produit tiré des transactions a été affecté au remboursement des billets de premier rang non garantis.

RAPPORT DE GESTION

Le 29 juillet 2016, Sobeys, par l'intermédiaire d'une filiale entièrement détenue, a vendu, avant de reprendre à bail, un autre immeuble au FPI Crombie pour une contrepartie en trésorerie de 26,4 M\$. Cette transaction a donné lieu à un profit avant impôt de 2,1 M\$. Sobeys a également acheté un immeuble au FPI Crombie pour une contrepartie de 9,1 M\$.

Au cours de l'exercice 2014, Sobeys a conclu une convention de crédit avec le FPI Crombie afin de financer en partie l'acquisition par Sobeys d'un immeuble en Colombie-Britannique. L'emprunt de 11,9 M\$ portait intérêt au taux de 6,0 % et ne comportait pas de remboursements de capital. Le 5 mai 2017, Sobeys a vendu l'immeuble au FPI Crombie pour une contrepartie en trésorerie de 31,1 M\$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 1,0 M\$. Le produit tiré de la transaction a été affecté au remboursement de l'emprunt.

RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration et ceux de l'équipe de la haute direction de la Société qui ont le pouvoir et la responsabilité de la planification, de la gestion et du contrôle des activités de la Société.

Le tableau qui suit présente la rémunération des principaux dirigeants :

(en millions de dollars)	Exercices de 52 semaines clos les	
	5 mai 2018	6 mai 2017
Salaires, primes et autres avantages du personnel à court terme	13,3 \$	9,7 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	1,5	1,6
Indemnités de fin de contrat de travail	0,8	8,7
Paielements fondés sur des actions	9,8	14,8
	25,4 \$	34,8 \$

Indemnités

La Société a convenu d'indemniser ses administrateurs et dirigeants, ainsi que certains salariés, conformément à ses politiques. La Société souscrit des polices d'assurance qui peuvent la protéger contre certaines réclamations.

ÉVENTUALITÉS

La Société est exposée à des requêtes et à des litiges divers dans le cours normal de ses activités commerciales. La direction de la Société ne considère pas que ces litiges représentent un risque important.

Dans le cours normal des activités, la Société fait régulièrement l'objet d'audits menés par les administrations fiscales. Bien que la Société estime que ses déclarations fiscales sont appropriées et justifiables, certains éléments peuvent, de temps à autre, faire l'objet d'une révision et d'une contestation par les administrations fiscales.

GESTION DU RISQUE

En raison de ses entreprises d'exploitation et de ses participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, Empire est exposée, dans le cours normal de ses activités, à un certain nombre de risques qui pourraient avoir des répercussions sur sa performance d'exploitation.

Projet Sunrise

Le 4 mai 2017, la Société a annoncé une importante initiative de transformation qui lui permettra de simplifier l'entreprise et d'accroître l'efficacité de ses activités. Une incapacité à gérer les changements au cours de cette transition pourrait donner lieu à des interruptions d'activités ou nuire à la capacité de la Société de mettre en œuvre sa stratégie à long terme et d'en atteindre les objectifs. La mise en œuvre d'une importante initiative de transformation peut occasionner des conflits de travail, de la publicité négative et une interruption des activités.

Il est toutefois possible qu'une fois l'implantation du programme de réorganisation s'échelonnant sur trois ans terminée, soit en 2020, la Société ne réalise pas les économies annualisées de 500,0 M\$.

Concurrence

Le secteur de la vente au détail de produits alimentaires d'Empire, par l'entremise de Sobeys, évolue dans un marché dynamique et concurrentiel. D'autres sociétés de distribution alimentaire nationales et régionales, de même que des concurrents non traditionnels, tels que les magasins à très grande surface, les clubs-entrepôts et les détaillants de vente en ligne, représentent un risque concurrentiel pour Sobeys et pourraient nuire à sa capacité d'attirer des clients et de rentabiliser ses activités sur ses marchés.

Sobeys maintient une forte présence à l'échelle nationale dans l'industrie canadienne de la vente au détail et de la distribution de produits alimentaires en exerçant ses activités dans plus de 900 collectivités au Canada. L'éventualité d'une diminution des ventes et des marges bénéficiaires découlant d'une concurrence accrue constitue le plus grand risque d'exploitation de Sobeys. Si Sobeys ne parvenait pas à conserver une diversification géographique afin de réduire les incidences de la concurrence locale, cela pourrait nuire à ses marges bénéficiaires et à ses résultats d'exploitation. Sobeys est d'avis que, pour demeurer concurrentielle, elle doit être axée sur la clientèle et le marché, viser une exécution supérieure et s'appuyer sur des activités efficaces et rentables. Elle est également d'avis qu'elle doit investir dans son réseau actuel de magasins, ainsi que dans le merchandising, la commercialisation et la mise en œuvre opérationnelle afin de mettre au point sa plateforme stratégique qui vise à mieux répondre aux besoins des clients qui recherchent de meilleures options en matière de produits alimentaires et des solutions plus abordables. La Société croit également qu'elle doit investir dans des initiatives de mise en marché afin de mieux prévoir l'évolution des besoins des consommateurs et de bien y répondre. L'incapacité d'atteindre tous les objectifs précités pourrait nuire aux résultats financiers de Sobeys.

Les activités de mise en valeur immobilière d'Empire, par l'entremise de sa participation dans le FPI Crombie, font concurrence à de nombreux autres gestionnaires et propriétaires immobiliers dans leur quête de locataires et de nouveaux immeubles à acquérir. L'existence de tels concurrents risque de nuire à leur capacité à : i) acquérir un immeuble en conformité avec leurs critères en matière d'investissement; ii) louer les locaux de leurs immeubles; et iii) optimiser les loyers facturés et réduire le nombre de concessions accordées. Les produits tirés des immeubles commerciaux reposent aussi sur les ententes de reconduction avec les principaux locataires. Ces facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats financiers et les flux de trésorerie. Si le FPI Crombie ne parvenait pas à entretenir des relations stratégiques avec des promoteurs afin d'assurer un approvisionnement adéquat en immeubles attrayants ou à entretenir des relations stratégiques avec les locataires existants et futurs afin de contribuer à assurer des niveaux d'occupation élevés dans chacun de ses immeubles, cela pourrait entraîner des incidences défavorables pour la Société.

Salubrité des produits et sécurité

Sobeys est exposée à des responsabilités éventuelles liées à ses activités d'exploitation, notamment les responsabilités éventuelles et les dépenses associées aux défauts d'un produit, à la salubrité alimentaire et à la manutention des produits, y compris les produits pharmaceutiques. Ces responsabilités peuvent survenir au moment de l'entreposage, de la distribution ou de l'étalage des produits et, en ce qui concerne les produits de marque maison Sobeys, au moment de la production, de l'emballage et de la conception des produits.

Une grande partie des ventes de Sobeys proviennent de la vente de produits alimentaires et Sobeys court un risque en cas d'épidémie importante d'intoxications alimentaires ou lorsque certains produits alimentaires suscitent de vives inquiétudes chez les consommateurs qui craignent pour leur santé. Un tel événement pourrait toucher la performance financière de Sobeys de façon importante. Des procédures sont en place pour gérer les crises alimentaires éventuelles. Elles visent à recenser les risques, à fournir des informations claires aux salariés et aux consommateurs et à assurer que les produits éventuellement nocifs sont immédiatement retirés de la vente. Les responsabilités relatives à la salubrité alimentaire sont prises en charge par le programme d'assurance de la Société. En outre, Sobeys a en place des méthodes et des programmes de salubrité alimentaire qui portent sur des normes de manutention et de préparation sécuritaires des aliments. Toutefois, rien ne garantit que ces mesures empêcheront qu'une contamination ait lieu, et les assurances peuvent ne pas être suffisantes pour couvrir toute responsabilité financière qui en résulterait ou tout dommage qui serait causé à la réputation de la Société.

Lois et règlements relatifs aux médicaments et réforme des soins de santé

La Société exploite actuellement 352 pharmacies en magasin et 74 pharmacies autonomes qui sont assujetties aux lois fédérales, provinciales, territoriales et locales ainsi qu'aux règlements régissant la vente de médicaments d'ordonnance. Toute modification ou violation de ces lois et règlements pourrait avoir une incidence défavorable sur l'exploitation, les résultats financiers et la réputation de la Société. Ces lois et règlements régissent habituellement la couverture des médicaments d'ordonnance par les régimes d'assurance publics, notamment l'admissibilité des patients et des produits ainsi que certains critères de fixation des prix et de remboursement des médicaments, tels que le coût du produit, la marge sur le coût de revient, les honoraires du pharmacien, les déductions de distribution et, dans certaines provinces, la capacité à négocier la ristourne du fabricant. Les lois de certaines provinces exigent que le prix de vente des médicaments d'ordonnance assumé par les régimes d'assurance privés et les clients qui paient eux-mêmes ne dépasse pas le prix établi pour le régime d'assurance-médicaments provincial. En plus du remboursement des médicaments, ces lois et règlements en régissent l'homologation et la distribution, l'emballage et l'étiquetage autorisés, la commercialisation, la manutention, le stockage et l'élimination.

Au cours de l'exercice 2018, les gouvernements provinciaux et les régimes d'assurance privés ont continué à mettre en œuvre des mesures de gestion des coûts d'assurance-médicaments, dont l'incidence varie selon la province et le régime. La plus importante de ces mesures, adoptée le 1^{er} avril 2018, est la forte baisse du prix de près de 70 médicaments génériques à production importante par suite d'un accord conclu entre l'Alliance pancanadienne pharmaceutique et l'Association canadienne du médicament générique au nom des régimes d'assurance-médicaments fédéral, provinciaux et territoriaux. Le Conseil de la fédération, une mission conjointe de collaboration créée par les premiers ministres provinciaux, poursuit ses initiatives de réduction des coûts dans le secteur pharmaceutique. À l'automne 2017, les mesures prises par l'Alberta College of Pharmacy ont mené à l'interdiction, pour les pharmacies, d'offrir des avantages incitatifs visant à encourager l'achat de médicaments d'ordonnance.

On s'attend à ce que la réforme et la réglementation des soins de santé continuent d'exercer des pressions sur le remboursement des médicaments en modifiant l'admissibilité des patients et des médicaments, le prix des médicaments d'ordonnance, dont le coût du produit, les honoraires du pharmacien, la marge bénéficiaire admissible, le financement de la ristourne du fabricant et la distribution, ainsi que les éventuelles restrictions concernant les avantages incitatifs offerts aux clients. La Société a cerné de nouvelles façons d'atténuer l'incidence défavorable de ces changements sur ses résultats financiers et continuera de le faire.

Libre-échange

La Société est exposée aux risques découlant des relations commerciales entre le Canada et d'autres pays, notamment les États-Unis. Toute modification des accords et des tarifs commerciaux entre le Canada et les autres pays pourrait se traduire par une augmentation des coûts de certains produits, et des articles pourraient devenir indisponibles, ce qui aurait une incidence défavorable sur l'expérience client. La Société pourrait atténuer ces risques dans une certaine mesure en faisant appel à d'autres fournisseurs; cependant, le commerce international est de nature imprévisible et elle pourrait ne pas être capable d'atténuer la totalité de l'incidence défavorable des modifications des accords et des tarifs commerciaux.

Programme de fidélisation

La Société utilise un programme de fidélisation offert par un tiers afin d'offrir une valeur ajoutée aux clients. Les décisions prises par ce tiers peuvent nuire à la réputation et à la performance financière de la Société. Les activités promotionnelles et autres activités liées aux éventuels changements des programmes de fidélisation doivent être gérées et coordonnées efficacement afin de préserver une image positive pour les clients, sans quoi, la réputation de la Société pourrait être entachée.

RAPPORT DE GESTION**Ressources humaines**

Une partie importante des membres du personnel des magasins et des centres de distribution de la Société, particulièrement dans l'Ouest canadien, sont syndiqués. Bien que la Société s'efforce toujours de maintenir de bonnes relations avec ses salariés et les syndicats et qu'elle ait globalement réussi à le faire, la renégociation de conventions collectives pose toujours un risque d'interruptions de travail. La Société a toujours affirmé qu'elle accepterait de payer les coûts à court terme d'une interruption de travail afin d'appuyer son engagement de bâtir et de maintenir une structure de coûts qui soit concurrentielle à long terme. Tout arrêt de travail prolongé ou généralisé ou tout autre conflit de travail pourrait nuire aux résultats financiers de la Société.

Un leadership efficace est très important pour la croissance de la Société et sa réussite durable. La Société élabore et offre des programmes de formation à tous les niveaux dans toutes ses régions d'exploitation afin d'améliorer les connaissances des salariés et de mieux servir ses clients. La capacité de la Société à former, à perfectionner et à fidéliser ses salariés de façon appropriée peut avoir une incidence sur son rendement futur.

Il existe toujours un risque lié à la perte de membres clés du personnel. Les plans de relève ont été établis pour les principaux postes, y compris sur le niveau de talent de la direction dans l'ensemble de la Société et de ses filiales, et ces plans sont revus par le comité des ressources humaines et examinés au moins chaque année par le conseil d'administration.

La santé et la sécurité en milieu de travail sont au cœur des priorités de la Société, qui a mis en place de solides programmes et mécanismes de signalement conçus pour assurer la conformité avec la réglementation et atténuer les risques de blessures et de maladies liées au travail.

Les hausses du salaire minimum annoncées récemment dans plusieurs provinces auront une incidence sur les coûts de main-d'œuvre et les effectifs de la Société.

Exploitation

La réussite d'Empire est étroitement liée à la performance du réseau des magasins de vente au détail de Sobeys. Les franchisés et marchands affiliés exploitent environ 52 % des magasins de vente au détail de Sobeys. Sobeys compte sur la direction des franchisés et marchands affiliés et celle de ses propres magasins pour exécuter avec succès les stratégies et les programmes de vente au détail.

En guise de contrôle des marques de Sobeys, de la qualité et de la gamme des produits et services offerts dans les magasins de Sobeys, chaque franchisé et marchand affilié convient de s'approvisionner auprès de Sobeys. En outre, chaque magasin convient de se conformer aux politiques, aux plans de commercialisation et aux normes d'exploitation prescrits par Sobeys. Ces obligations sont précisées dans les conventions de franchisage et d'exploitation qui prennent fin à divers moments pour chaque franchisé et marchand affilié. Malgré ces conventions de franchisage et d'exploitation, Sobeys peut avoir une capacité limitée de contrôler l'exploitation commerciale d'un franchisé ou d'un marchand affilié. Une violation de ces conventions de franchisage et d'exploitation ou une défaillance d'exploitation par un nombre élevé de franchisés ou de marchands affiliés pourraient nuire à la réputation et à la performance financière de Sobeys.

Technologie

La Société exploite des systèmes élaborés et complexes de technologies de l'information qui s'avèrent indispensables au succès de l'exploitation de son entreprise et à celui de ses stratégies de mise en marché. Toute interruption de ces systèmes ou de l'information qu'ils recueillent nuirait considérablement à la Société, à ses activités d'exploitation et à ses résultats financiers. La Société s'est engagée à améliorer ses propres systèmes d'exploitation, outils et méthodes afin d'accroître leur efficacité et leur efficacité. La mise en œuvre de projets majeurs en matière de technologies de l'information comporte des risques variés, y compris le risque lié à la réalisation des fonctionnalités.

Gestion de l'information

L'intégrité, la fiabilité et la sécurité de l'information sous toutes ses formes sont fondamentales pour ce qui est des activités quotidiennes et stratégiques de la Société. Des données inexactes, incomplètes ou non disponibles ou encore un accès inapproprié à l'information pourraient entraîner des erreurs en matière de présentation de l'information financière ou de celle liée aux activités d'exploitation, de mauvaises décisions, une violation de la vie privée, la communication d'informations inadéquates ou encore la fuite d'informations sensibles. La cueillette et l'analyse de l'information sur les préférences d'achat des clients constituent une importante partie de la stratégie de la Société visant à attirer et à fidéliser les clients, ainsi qu'à se démarquer efficacement de la concurrence. Toute incapacité de maintenir la protection des renseignements personnels des clients ou de respecter les lois ou règlements applicables en matière de protection des renseignements personnels pourrait nuire à la réputation, à la position concurrentielle et aux résultats d'exploitation de la Société.

La Société reconnaît que l'information constitue un atout essentiel de l'entreprise. À l'heure actuelle, le risque lié à la gestion de l'information est géré à l'échelle régionale et nationale au moyen de l'élaboration de politiques et de procédures relatives à la sécurité d'accès, au développement de systèmes, à la gestion du changement ainsi qu'à la gestion des problèmes et des incidents.

Chaîne d'approvisionnement

La Société pourrait être confrontée à une interruption dans sa chaîne d'approvisionnement ou à des erreurs qui risqueraient d'entraîner la présence de marchandises obsolètes ou une pénurie ou un excédent d'articles dans son réseau de magasins de vente au détail. L'omission d'instaurer et de maintenir une sélection des fournisseurs et des pratiques d'approvisionnement efficaces pourrait nuire à la capacité de Sobeys à offrir les produits souhaités aux clients et entraver sa capacité d'attirer et de fidéliser les clients. Si la Société ne parvient pas à maintenir une chaîne d'approvisionnement et des infrastructures logistiques efficaces, sa capacité de soutenir et d'atteindre les objectifs de croissance ainsi que de maintenir les marges pourrait se trouver compromise.

Coûts des produits

Sobeys est un important acheteur de produits alimentaires, lesquels peuvent être soumis aux risques du coût de l'inflation découlant de la hausse du prix des marchandises et d'autres coûts de production engagés par les fabricants de produits alimentaires. Dans l'éventualité d'une augmentation des prix des produits qui excéderait les prévisions et également dans l'éventualité où Sobeys ne pourrait contrebalancer une telle inflation des coûts par une augmentation des prix de détail ou par d'autres économies de coûts, cela pourrait se traduire par des conséquences défavorables sur les ventes et les marges.

Contexte économique

La direction continue de surveiller étroitement la conjoncture économique, y compris les taux de change, les taux d'intérêt, l'inflation, les taux d'emploi et les marchés financiers. Selon la direction, bien que le fléchissement de l'économie ait une incidence sur toutes les entreprises et tous les secteurs d'activité, la structure d'exploitation et la structure du capital de la Société sont suffisantes pour répondre à ses besoins commerciaux continus.

Risque de liquidité

Les activités de la Société reposent en partie sur un accès à des capitaux et à des ressources financières d'un montant suffisant pour le financement de ses activités de croissance et d'investissement dans son exploitation. Si la Société ne parvient pas à maintenir des ressources financières adéquates, sa croissance ou sa capacité de respecter ses obligations financières à l'échéance pourrait s'en trouver entravée. La Société conserve en bonne et due forme des facilités de crédit consenties pour s'assurer d'avoir les fonds nécessaires afin de remplir ses obligations financières actuelles et futures prévisibles. La Société surveille les marchés financiers ainsi que les conditions économiques connexes et maintient l'accès aux marchés financiers pour des dettes à long terme comportant des échéances plus longues, si l'on juge que c'est prudent, afin d'atténuer les risques et d'optimiser l'établissement des prix. Cependant, rien ne garantit que des ressources en capital adéquates seront disponibles à l'avenir ni, dans l'affirmative, qu'elles le seront à des conditions acceptables.

Fluctuation des taux d'intérêt

L'objectif de la Société relativement à sa dette à long terme est de maintenir la plus grande partie de sa dette à long terme à taux fixe. Toute augmentation des taux d'intérêt applicables augmenterait la charge d'intérêts et aurait une incidence défavorable importante sur les flux de trésorerie et les résultats d'exploitation de la Société. Rien ne garantit que les stratégies de gestion des risques mises en œuvre, le cas échéant, par la Société seront efficaces.

Continuité des activités

La Société pourrait être touchée par un événement imprévu ou une catastrophe naturelle, y compris les phénomènes météorologiques violents, l'interruption des services publics et des infrastructures ou le déclenchement de pandémies, qui risquent d'interrompre soudainement ou complètement ses activités courantes. La Société a travaillé avec des représentants du gouvernement et du secteur d'activité afin d'établir des plans de préparation aux urgences. Toutefois, aucun de ces plans ne peut éliminer les risques associés à des événements de cette ampleur. Toute omission de répondre efficacement ou de façon appropriée à de tels événements pourrait nuire à l'exploitation, à la réputation et aux résultats financiers de la Société.

Assurance

Empire et ses filiales sont autoassurées de manière limitée contre certains risques d'exploitation et elles souscrivent aussi des contrats d'assurance de risques successifs auprès de tierces sociétés d'assurance financièrement stables. Outre les programmes exhaustifs de prévention des pertes, la Société maintient des programmes de gestion visant à atténuer les répercussions financières des risques d'exploitation. Ces programmes peuvent ne pas être efficaces pour limiter l'exposition de la Société à de tels risques et, dans la mesure où celle-ci est autoassurée ou dans la mesure où la responsabilité dépasse les limites d'assurance applicables, la situation financière de la Société pourrait se trouver compromise.

Éthique et déontologie

Toute violation des politiques de la Société, des lois ou des pratiques commerciales éthiques risque d'entacher sérieusement la réputation de la Société et de nuire considérablement à sa performance financière. Dans le cadre de sa gestion des codes de conduite, la Société s'est dotée d'un code de déontologie et de conduite professionnelle que les administrateurs et les membres du personnel doivent respecter et auxquels ils doivent adhérer régulièrement. La Société a aussi mis à la disposition du personnel un numéro d'urgence pour dénoncer, de manière anonyme et confidentielle, toute irrégularité. Rien ne garantit que ces mesures seront efficaces pour empêcher les violations de la loi ou des pratiques commerciales éthiques.

Environnement

La Société exploite ses emplacements commerciaux à l'échelle du pays, y compris de multiples postes d'essence. Chacun de ces endroits pourrait connaître une contamination environnementale ou d'autres problèmes par suite des activités de la Société ou des activités de tiers, y compris les propriétés avoisinantes.

Lorsque des problèmes environnementaux sont décelés, les remises en état environnementales nécessaires sont effectuées à l'aide des ressources internes et externes appropriées et qualifiées. La Société peut devoir assumer tous les coûts associés à de tels travaux de remise en état, et ces coûts peuvent être élevés.

Les postes d'essence au détail de Sobeys comportent des réservoirs souterrains. Des fuites ou des dommages à ces réservoirs pourraient provoquer une contamination environnementale. Pour atténuer ce risque environnemental, Sobeys met en œuvre plusieurs méthodes de surveillance ainsi que des activités d'évaluation des risques afin d'atténuer les dangers vis-à-vis de l'environnement.

Ces activités atténuent, mais n'éliminent pas les risques environnementaux de la Société; par conséquent, il demeure un risque de modifications des exigences réglementaires existantes en matière de protection environnementale ainsi qu'un risque de répercussions financières et d'incidences sur l'exploitation néfastes pour la Société au cours des années à venir.

RAPPORT DE GESTION

Santé et sécurité au travail

La Société a élaboré des programmes afin de promouvoir un lieu de travail sain et sécuritaire, ainsi que des politiques d'emploi progressives axées sur le mieux-être des milliers de membres du personnel qui travaillent dans ses magasins, ses centres de distribution et ses bureaux. Ces politiques et programmes sont révisés régulièrement par le comité des ressources humaines du conseil d'administration.

Immobilier

La Société fait appel à une méthode d'attribution des dépenses d'investissement axée sur l'obtention des emplacements immobiliers les plus attrayants pour ses magasins de détail, ainsi que pour ses activités d'aménagement d'immeubles commerciaux et résidentiels, la propriété directe ou indirecte de la Société étant une considération importante, sans toutefois être primordiale. La Société aménage certains magasins de détail sur ses propres emplacements; cependant, l'aménagement de ses magasins est en majorité réalisé conjointement avec des promoteurs externes. La disponibilité de nouveaux emplacements de magasins à potentiel élevé et la capacité d'agrandissement des magasins existants dépendent donc en grande partie de la négociation fructueuse des contrats de location simple avec ces promoteurs et de la capacité de la Société à acheter ces emplacements.

Questions d'ordre juridique, fiscal et comptable

Les modifications apportées aux lois, aux règles et aux règlements fédéraux et provinciaux liés aux activités de la Société pourraient avoir une incidence importante sur les résultats financiers de celle-ci. La conformité avec toute modification proposée pourrait également entraîner des coûts importants pour la Société. Le non-respect des lois, des règles et des règlements divers peut exposer la Société à des poursuites qui pourraient avoir une grave incidence sur sa performance.

De façon similaire, la réglementation fiscale et les prises de position comptables peuvent être modifiées dans un sens qui pourrait nuire à la Société. Celle-ci atténue le risque de non-respect des lois, règles et règlements divers en surveillant les nouvelles activités adoptées, en améliorant les systèmes et les contrôles informatiques, en optimisant les contrôles internes afin de repérer et de prévenir les erreurs et, de façon générale, en examinant attentivement sa conformité avec les lois, règles et règlements. Dans le cours normal de ses activités, la Société fait régulièrement l'objet d'audits menés par les autorités fiscales. Bien qu'elle estime que ses déclarations fiscales sont appropriées et justifiables, certains éléments peuvent, de temps à autre, faire l'objet d'une révision et d'une contestation par les autorités fiscales.

Prix des services publics et du carburant

La Société consomme beaucoup d'électricité, d'autres services publics et du carburant, lesquels ont été soumis à une volatilité considérable. Des hausses imprévues du coût de ces produits et services pourraient nuire à la performance financière de la Société. Si celle-ci ne parvient pas à maintenir des programmes de consommation et d'approvisionnement efficaces, ses résultats financiers pourraient s'en trouver compromis. De plus, Sobeys exploite un nombre élevé de postes d'essence. Des hausses marquées des prix de gros ou de la disponibilité pourraient nuire aux activités d'exploitation et aux résultats financiers relatifs à la vente de carburant.

Notation du crédit

Rien ne garantit que les notations du crédit attribuées aux divers instruments d'emprunt émis par Sobeys demeureront en vigueur pendant une période donnée, ni que les notations ne seront pas abaissées, retirées ou révisées par DBRS ou S&P à quelque moment que ce soit. Les changements réels ou prévus dans les notations du crédit de Sobeys peuvent avoir des conséquences sur le coût auquel Sobeys peut accéder aux marchés financiers. La probabilité que les créanciers de Sobeys reçoivent les paiements qui leur sont dus dépendra de la santé financière et de la solvabilité de Sobeys. Les notations du crédit attribuées par une agence de notation fournissent un avis de cette agence de notation sur le risque qu'un émetteur ne puisse respecter ses obligations financières conformément aux modalités aux termes desquelles une obligation a été émise. L'obtention d'une notation du crédit ne donne aucune garantie quant à la solvabilité future de Sobeys.

Risque de change

La Société conclut la plus grande partie de ses activités en dollars canadiens, et son risque de change est limité surtout aux fluctuations du taux de change entre le dollar canadien, l'euro et le dollar américain. Les achats de produits en dollars américains représentent environ 4,1 % du total des achats annuels de Sobeys. Les achats en euros sont essentiellement limités à des contrats particuliers pour des dépenses d'investissement. Si la Société ne parvient pas à gérer adéquatement le risque lié aux changements des taux de change, ses résultats financiers pourraient en souffrir.

Répartition du capital

Il importe de veiller à ce que les décisions en matière de répartition du capital donnent lieu à un rendement approprié du capital. La Société a mis en place un certain nombre de stratégies d'atténuation du risque bien définies concernant la répartition du capital, y compris un examen par le conseil d'administration des décisions importantes à l'égard de la répartition du capital.

Caractère saisonnier

Les activités de la Société relatives aux produits alimentaires, surtout au niveau des stocks, au volume des ventes et aux gammes de produits sont touchées dans une certaine mesure par certaines périodes de fêtes au cours de l'exercice.

Activités à l'étranger

La Société exerce certaines activités à l'étranger. Les activités de la Société à l'étranger sont limitées à une activité d'approvisionnement en produits maraîchers et à des partenariats immobiliers résidentiels établis aux États-Unis.

Régimes de retraite

La Société a certaines obligations au titre de ses régimes de retraite enregistrés à prestations définies. Les nouveaux règlements et les fluctuations commandées par le marché pourraient obliger la Société à verser ultérieurement des cotisations qui pourraient se révéler différentes des estimations, ce qui pourrait nuire à la performance financière de la Société.

La Société participe à divers régimes de retraite interentreprises, offrant des prestations de retraite au personnel syndiqué conformément aux dispositions des conventions collectives. Environ 16 % du personnel de Sobeys et de ses franchisés et marchands affiliés participent à ces régimes. La responsabilité de Sobeys et de ses franchisés et marchands affiliés en matière de cotisations à verser à ces régimes se limite aux montants établis dans les conventions collectives et autres conventions connexes. Toutefois, un piètre rendement dans ces régimes pourrait avoir une incidence négative sur le personnel participant à ces régimes ou pourrait entraîner des modifications aux modalités de participation à ces régimes, ce qui pourrait, en retour, nuire à la performance financière de la Société.

Risque lié à l'endettement

Le degré d'endettement de la Société, en particulier depuis les augmentations des facilités d'emprunt à long terme pour conclure l'acquisition de Canada Safeway, pourrait nuire à la Société, y compris limiter sa capacité d'obtenir du financement additionnel pour le fonds de roulement et des activités comme les dépenses d'investissement, le développement des produits, les besoins au titre du service de la dette et les acquisitions. Une augmentation de l'endettement restreint la souplesse et le pouvoir discrétionnaire de la Société quant à l'exercice de ses activités en limitant sa capacité de déclarer des dividendes étant donné que cela la force à consacrer une partie de ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation au paiement de l'intérêt sur sa dette existante. L'utilisation des flux de trésorerie aux fins de paiement des intérêts limite également la disponibilité du capital à d'autres fins, y compris les activités d'exploitation, les dépenses d'investissement et d'autres occasions commerciales futures. Une augmentation du niveau d'endettement soumet la Société à des charges d'intérêts accrues sur les emprunts à taux variables, ce qui limite par conséquent sa capacité à s'adapter à l'évolution de la conjoncture du marché. Cela pourrait désavantager la Société par rapport à ses concurrents qui sont moins endettés en la rendant plus vulnérable lors de ralentissements de la conjoncture économique générale et en limitant sa capacité d'effectuer les dépenses d'investissement qui sont importantes pour sa croissance et ses stratégies.

DÉSIGNATION DES DIVIDENDES DÉTERMINÉS

Les « dividendes déterminés » bénéficient d'un traitement fiscal avantageux. Pour être considérés comme des dividendes déterminés, les dividendes doivent avoir été désignés comme tels à la date du versement.

Afin de se conformer à la prise de position de l'ARC, Empire a indiqué de façon appropriée sur son site Web que les dividendes versés par Empire sont des dividendes déterminés, à moins d'indication contraire.

MESURES ET DONNÉES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

Certaines mesures et données mentionnées dans le présent rapport de gestion n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR. Elles peuvent donc ne pas se prêter à une comparaison avec les mesures nommées de la même façon et présentées par d'autres sociétés ouvertes. La direction est d'avis que certaines de ces mesures et données, y compris le profit brut et le BAIIA, sont des indicateurs importants de la capacité d'Empire à générer des liquidités au moyen de ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation afin de financer ses besoins futurs en matière de fonds de roulement, le service de sa dette et ses dépenses d'investissement futures, et utilise ces mesures à ces fins.

De plus, afin de fournir aux investisseurs et aux analystes des paramètres de performance plus comparables d'un exercice à l'autre que les mesures de base, la direction ajuste ces mesures et données, notamment le BAIIA et le bénéfice net, en excluant certains éléments. Ces éléments peuvent avoir une incidence sur l'analyse des tendances en matière de performance ainsi que sur la comparabilité des principaux résultats financiers de la Société. En excluant ces éléments, la direction ne sous-entend pas qu'il s'agit d'éléments non récurrents.

Mesures financières

Les mesures et données financières non conformes aux PCGR ont pour objet d'apporter de l'information supplémentaire utile aux investisseurs et aux analystes. Les mesures financières non conformes aux PCGR ne devraient pas être prises en compte isolément ou comme substitut aux autres mesures liées à la performance calculées selon les PCGR. Les mesures non conformes aux PCGR utilisées par la Société figurant dans le présent rapport de gestion sont définies comme suit :

- Le profit brut s'entend des ventes moins le coût des ventes.
- Le bénéfice d'exploitation ajusté s'entend du bénéfice d'exploitation compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance. Ces ajustements se traduisent par une représentation économique plus précise sur une base comparative. Les éléments non significatifs des résultats de la période écoulée ou de la période correspondante ne font plus l'objet d'un ajustement par la Société. Le bénéfice d'exploitation ajusté est rapproché du bénéfice d'exploitation dans les paragraphes respectifs des rubriques « Sommaire des résultats du quatrième trimestre » et « Résultats d'exploitation de l'exercice complet ». Le bénéfice d'exploitation ajusté du secteur de la vente au détail de produits alimentaires est rapproché du bénéfice d'exploitation à la rubrique « Rapprochements liés au secteur des produits alimentaires » du présent rapport de gestion.
- Le bénéfice avant les intérêts, l'impôt sur le résultat et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (« BAIIA ») s'entend du calcul du bénéfice net, avant les charges financières (déduction faite des produits financiers), la charge d'impôt sur le résultat et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles. L'exclusion de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles élimine en partie l'incidence hors trésorerie du bénéfice d'exploitation.

RAPPORT DE GESTION

Le tableau qui suit présente le rapprochement du bénéfice net et du BAIIA :

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Exercices de 52 semaines clos les	
	5 mai 2018	6 mai 2017	5 mai 2018	6 mai 2017
Bénéfice net	73,5 \$	32,3 \$	179,8 \$	172,5 \$
Charge d'impôt sur le résultat	11,7	1,4	56,2	42,5
Charges financières, montant net	25,4	27,7	110,5	118,0
Bénéfice d'exploitation	110,6	61,4	346,5	333,0
Amortissement des immobilisations corporelles	85,6	88,6	351,8	355,5
Amortissement des immobilisations incorporelles	21,6	21,7	87,4	88,7
BAIIA	217,8 \$	171,7 \$	785,7 \$	777,2 \$

- Le BAIIA ajusté s'entend du BAIIA compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance. Ces ajustements se traduisent par une représentation économique plus précise sur une base comparative. Les éléments non significatifs des résultats de la période écoulée ou de la période correspondante ne font plus l'objet d'un ajustement par la Société. Le BAIIA ajusté est rapproché du BAIIA dans les paragraphes respectifs des rubriques « Sommaire des résultats du quatrième trimestre » et « Résultats d'exploitation de l'exercice complet ». Le BAIIA ajusté du secteur de la vente au détail de produits alimentaires est rapproché du BAIIA à la rubrique « Rapprochements liés au secteur des produits alimentaires » du présent rapport de gestion.
- La charge d'intérêts s'entend de la charge d'intérêts sur les passifs financiers évalués au coût amorti, majorée des pertes sur les couvertures des flux de trésorerie reclassées hors des autres éléments du résultat global. La direction est d'avis que la charge d'intérêts donne une mesure fidèle de la charge au titre du service de la dette de la Société, compte non tenu du total des produits financiers correspondant.

Le tableau qui suit présente le rapprochement des charges financières, déduction faite de la charge d'intérêts :

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Exercices de 52 semaines clos les	
	5 mai 2018	6 mai 2017	5 mai 2018	6 mai 2017
Charges financières, montant net	25,4 \$	27,7 \$	110,5 \$	118,0 \$
Plus : produits financiers	2,3	1,0	6,0	6,1
Moins : charges financières liées à la retraite, montant net	(3,2)	(2,9)	(11,9)	(11,5)
Moins : charge de désactualisation liée aux provisions	(2,9)	(0,3)	(7,7)	(9,5)
Charge d'intérêts	21,6 \$	25,5 \$	96,9 \$	103,1 \$

- Le bénéfice net ajusté s'entend du bénéfice net, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle, compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance et des résultats financiers. Ces ajustements se traduisent par une représentation économique plus précise des activités commerciales sous-jacentes sur une base comparative. Les éléments non significatifs des résultats de la période écoulée ou de la période correspondante ne font plus l'objet d'un ajustement par la Société. Le bénéfice net ajusté fait l'objet d'un rapprochement avec le bénéfice net dans les paragraphes respectifs des rubriques « Sommaire des résultats du quatrième trimestre » et « Résultats d'exploitation de l'exercice complet ». Le bénéfice net ajusté du secteur de la vente au détail de produits alimentaires est rapproché du bénéfice net à la rubrique « Rapprochements liés au secteur des produits alimentaires » du présent rapport de gestion.
- Le RPA ajusté (après dilution) s'entend du bénéfice net ajusté, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution.
- Les flux de trésorerie disponibles sont calculés comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, majorés du produit de la sortie d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement, diminués des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement. La direction utilise les flux de trésorerie disponibles comme mesure pour évaluer le montant de trésorerie disponible pour le remboursement de la dette, le versement de dividendes et d'autres activités de financement et d'investissement. Les flux de trésorerie disponibles sont rapprochés des mesures conformes aux PCGR présentées dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie et dans la rubrique intitulée « Flux de trésorerie disponibles » du présent rapport de gestion.
- La dette consolidée s'entend de toute dette portant intérêt, notamment les emprunts bancaires, les acceptations bancaires et la dette à long terme. La direction est d'avis que la dette consolidée représente la mesure par excellence du total des obligations financières de la Société aux termes desquelles elle paie des intérêts.
- La dette consolidée nette s'entend de la dette consolidée, diminuée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. La direction est d'avis que la déduction de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la dette consolidée donne une mesure plus précise des obligations financières de la Société, alors que l'intégralité de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est déduite de l'obligation totale.
- Le capital total s'entend de la dette consolidée et des capitaux propres, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle.
- Le capital total net s'entend du capital total diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement de la dette consolidée, de la dette consolidée nette, du capital total net et du capital total de la Société avec les mesures conformes aux PCGR présentées dans les états de la situation financière au 5 mai 2018, au 6 mai 2017 et au 7 mai 2016.

(en millions de dollars)	5 mai 2018	6 mai 2017	7 mai 2016 ⁽¹⁾⁽²⁾
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	527,4 \$	134,0 \$	350,4 \$
Dette à long terme	1 139,5	1 736,8	2 017,0
Dette consolidée	1 666,9	1 870,8	2 367,4
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie	(627,9)	(207,3)	(264,7)
Dette consolidée nette	1 039,0	1 663,5	2 102,7
Total des capitaux propres, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle	3 702,8	3 644,2	3 623,9
Capital total net	4 741,8 \$	5 307,7 \$	5 726,6 \$

(en millions de dollars)	5 mai 2018	6 mai 2017	7 mai 2016 ⁽¹⁾⁽²⁾
Dette consolidée	1 666,9 \$	1 870,8 \$	2 367,4 \$
Total des capitaux propres, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle	3 702,8	3 644,2	3 623,9
Capital total	5 369,7 \$	5 515,0 \$	5 991,3 \$

1) Les montants ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'état consolidé de la situation financière de la période écoulée.

2) Les montants ont été retraités. Voir la rubrique « Modifications de méthodes comptables adoptées au cours de l'exercice 2017 » du rapport de gestion annuel de 2017 pour un complément d'information.

Rapprochements liés au secteur des produits alimentaires

Les tableaux qui suivent font état de l'ajustement de l'apport de Sobeys au bénéfice d'exploitation, au BAIIA et au bénéfice net, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle, qui a été apporté au titre des éléments qui ne sont pas considérés comme représentatifs de la performance sous-jacente au chapitre de l'exploitation.

(en millions de dollars)	Exercices de 52 semaines clos les		
	5 mai 2018	6 mai 2017	Variation en \$
Bénéfice d'exploitation	273,6 \$	259,3 \$	14,3 \$
Ajustements :			
Coûts liés au projet Sunrise	207,8	15,8	
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Canada Safeway	26,2	25,8	
Fermetures de magasins de l'unité fonctionnelle de l'Ouest	21,2	-	
Réorganisation des centres de distribution	-	9,6	
Profit sur la sortie d'installations de fabrication	-	(7,5)	
Coûts de la restructuration organisationnelle historique	-	3,4	
Reprises liées à la rationalisation du réseau	-	(1,6)	
	255,2	45,5	209,7
Bénéfice d'exploitation ajusté	528,8 \$	304,8 \$	224,0 \$

(en millions de dollars)	Exercices de 52 semaines clos les		
	5 mai 2018	6 mai 2017	Variation en \$
BAIIA	712,5 \$	703,2 \$	9,3 \$
Ajustements :			
Coûts liés au projet Sunrise	207,8	15,8	
Fermetures de magasins de l'unité fonctionnelle de l'Ouest	21,2	-	
Réorganisation des centres de distribution	-	9,6	
Profit sur la sortie d'installations de fabrication	-	(7,5)	
Coûts de la restructuration organisationnelle historique	-	3,4	
Reprises liées à la rationalisation du réseau	-	(1,6)	
	229,0	19,7	209,3
BAIIA ajusté	941,5 \$	722,9 \$	218,6 \$

RAPPORT DE GESTION

(en millions de dollars)	Exercices de 52 semaines clos les		Variation en \$
	5 mai 2018	6 mai 2017	
Bénéfice net	116,5 \$	112,7 \$	3,8 \$
Ajustements :			
Coûts liés au projet Sunrise	150,1	11,3	
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Canada Safeway	19,2	18,8	
Fermetures de magasins de l'unité fonctionnelle de l'Ouest	15,5	–	
Réorganisation des centres de distribution	–	6,9	
Profit sur la sortie d'installations de fabrication	–	(5,5)	
Coûts de la restructuration organisationnelle historique	–	2,5	
Reprises liées à la rationalisation du réseau	–	(1,2)	
	184,8	32,8	152,0
Bénéfice net ajusté	301,3 \$	145,5 \$	155,8 \$

Données financières

Les données financières non conformes aux PCGR suivantes visent à fournir de l'information utile aux investisseurs et aux analystes. La direction se sert des données financières pour la prise de décisions, l'information de gestion, l'établissement des budgets et les prévisions. Les mesures qui figurent dans le présent rapport de gestion sont définies comme suit par la Société :

- Les ventes des magasins comparables sont celles des magasins situés aux mêmes emplacements pour les deux périodes de présentation de l'information financière.
- La marge brute s'entend du profit brut divisé par les ventes. La direction est d'avis que la marge brute est un indicateur important du contrôle des coûts et qu'elle peut aider les gestionnaires, les analystes et les investisseurs à évaluer le contexte concurrentiel et l'environnement promotionnel du secteur dans lequel la Société exerce ses activités. Un pourcentage croissant indique un coût des ventes moins élevé en pourcentage des ventes.
- Le ratio de couverture des intérêts ajusté s'entend du bénéfice d'exploitation ajusté divisé par la charge d'intérêts.
- Le rendement des capitaux propres, tel qu'il est présenté par Sobeys, s'entend du résultat net pour l'exercice attribuable aux propriétaires de la société mère, divisé par les capitaux propres moyens.
- Le ratio de la dette consolidée sur le capital total s'entend de la dette consolidée divisée par le capital total.
- Le ratio de la dette consolidée nette sur le capital total net s'entend de la dette consolidée nette divisée par le capital total net. La direction est d'avis que le ratio de la dette consolidée sur le capital total et le ratio de la dette consolidée nette sur le capital total net représentent des mesures qui peuvent permettre d'analyser l'évolution de la structure du capital de la Société au fil du temps. Des ratios croissants indiqueraient que la Société a recours à un montant accru de dette dans sa structure du capital pour financer ses activités.
- Le ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ajusté s'entend de la dette consolidée divisée par le BAIIA ajusté pour les quatre derniers trimestres. La direction utilise ce ratio pour évaluer partiellement la situation financière de la Société. Un ratio croissant indiquerait un accroissement de la dette de la Société par dollar de BAIIA ajusté généré.
- Le ratio du BAIIA ajusté sur la charge d'intérêts s'entend du BAIIA ajusté pour les quatre derniers trimestres, divisé par la charge d'intérêts pour les quatre derniers trimestres. La direction utilise ce ratio pour évaluer partiellement la couverture de la charge d'intérêts sur ses obligations financières. Un ratio croissant indiquerait que la Société génère un BAIIA ajusté plus élevé par dollar de charge d'intérêts, ce qui se traduirait par une couverture des intérêts plus élevée.
- La valeur comptable par action ordinaire s'entend des capitaux propres, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle, divisés par le total des actions ordinaires en circulation.

Le tableau qui suit présente le calcul de la valeur comptable de l'action ordinaire d'Empire au 5 mai 2018, au 6 mai 2017 et au 7 mai 2016.

(en millions de dollars, sauf les données par action)	5 mai 2018	6 mai 2017	7 mai 2016 ¹⁾
Capitaux propres, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle	3 702,8 \$	3 644,2 \$	3 623,9 \$
Actions en circulation (de base)	271,8	271,9	273,9
Valeur comptable par action ordinaire	13,62 \$	13,40 \$	13,23 \$

1) Les montants ont été retraités. Voir la rubrique « Modifications de méthodes comptables adoptées au cours de l'exercice 2017 » du rapport de gestion annuel de 2017 pour un complément d'information.

Pour obtenir d'autres informations financières sur Empire, notamment sa notice annuelle, veuillez consulter le site Web de la Société, à www.empireco.ca, ou le site Web de SEDAR pour consulter les dépôts réglementaires canadiens, à www.sedar.com.

Approuvé par le conseil d'administration le 27 juin 2018.
Stellarton (Nouvelle-Écosse) Canada